

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MARCILLE & ALLIÉES



Mars 2013

ISSN: 1774- 6345

N°12

CE BULLETIN EST À DIFFUSION ASSOCIATIVE ET LA DIFFUSION- DE SA TOTALITÉ OU D'EXTRAITS- SUR INTERNET OU AUTRES MÉDIAS EST STRICTEMENT INTERDITE SANS AUTORISATION EXPRESSE. TOUT CONTREVENANT QUI ENFREINDRAIT CETTE INTERDICTION PRENDRAIT L'ENTIÈRE RESPONSABILITE PÉCUNIAIRE DES RECOURS, PROCÉDURES, PÉNALITÉS, DOMMAGES ET INTÉRÊTS...QUI POURRAIENT RÉSULTER DE LADITTE DIFFUSION

SIÈGE SOCIAL, 50 Boulevard Saint Jacques, 75014 Paris, 01 43 36 35 36, 4e2a@orange.fr
SECRETARIAT, 26 ter rue du Général de Gaulle, 91070 Bondoufle, 01 39 55 74 02
n.marcille@wanadoo.fr

Président fondateur, Jean-Pierre Marcille

CONSEIL

Présidente, Denise Nicolardot; **Vice-président**, Jean Walraet; **Secrétaire**, Nicole Marcille; **Trésorier**, Jacques Rousseau; **Trésorier adjoint**: François Thibierge

Membres: Daniel Couteau, Odile Duchezau, Jean-Baptiste Dupré, Michel et Anne-Marie Imbault, Daniel Marcille, Monique Rabourdin, Marie-Thérèse Signolle, Janine Taveau

STATUTS, ACTIVITÉS, COTISATION

Assemblée générale constitutive: 30 mai 2004 à Valnay (91150 Etampes)

Immatriculation au Journal Officiel du 23 octobre 2004 page 4830

Extrait des statuts

Article II- Objet social

Cette association a pour but de développer la convivialité entre les différents membres, la connaissance des ancêtres et des nouvelles générations

Article IV- Composition

L'association se compose de :

- Membres d'Honneur

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services exceptionnels à l'Association. Ils sont dispensés de cotisation. C'est le conseil d'administration qui confère ou révoque le titre de membre d'honneur. Ils ont le droit d'assister à toutes les réunions mais ne peuvent pas prendre part au vote.

- Membres bienfaiteurs (...)

- Membres actifs (...)

Article V- Admission et radiation

La qualité de membre s'acquiert par décision du bureau de l'association et l'acquittement d'une cotisation annuelle. Une seule cotisation est due par foyer pour l'adhérent son conjoint et ses enfants mineurs

Cotisation: 15 € par an à adresser au Secrétariat à l'adresse indiquée ci-dessus.

BULLETIN

Directeur de la publication: Denise Nicolardot

Photographies et illustrations de ce numéro: Philippe Broussière, Michel Imbault, Jean-Charles Leloup, Alexandre Mordret.

Conseil informatique: François Thibierge, **Base de données**: Jean Walraet

Numéro ISSN: 1774-6345

Tirage de ce numéro: 100 exemplaires.

Photo de couverture: Vue d'ensemble, en 1881, de la Tuilerie Briqueterie de la Folie-Bouvet à Gasville-Oisème, Eure et Loir. A l'arrière plan, la maison de maître.

AVANT PROPOS

Chers Amis,



Après les numéros 8 et 9 qui nous avaient fait voyager dans le Gâtinais, nous voici revenus dans la Beauce chartraine avec, dans le présent bulletin, l'histoire d'un domaine disparu: le domaine de la Folie à Gasville-Oisème (près de Chartres).

(Pour dissiper toute ambiguïté, précisons tout de suite que le nom de Gasville-Oisème n'est venu se substituer au nom de Gasville, "tout court" qu'en vertu d'un décret de 1986, si bien que selon la période, avant ou après 1986, il peut être utilisé le nom de Gasville seul ou celui de Gasville-Oisème soit deux vocables différents pour une même réalité)

Nous avons déjà fait connaissance avec ce village de Gasville-Oisème, lors de l'assemblée générale de notre association le 28 mai 2007. Ce jour là, la visite, avait été centrée sur la mémoire de Camille Marcille et nous avons été accueillis, par Monsieur et Madame Lenclud, à Oisème, au château du Goulet qui fut la demeure de Camille Marcille, et avons admiré la fresque du Jugement Dernier, peinte, dans l'église, par ce même Camille Marcille.

Avec l'histoire du domaine de la Folie, nous voilà dans un autre lieu dit de ce village et à première vue, nous sommes bien loin du thème de notre visite précédente.

Mais les apparences sont trompeuses. Comme vous pourrez le constater, il n'est question dans ce récit que des familles Isambert, Doublet, Georgeon, Leloup, Maunoury, Rabourdin...et même Marcille! On retrouve ainsi une fois de plus mais bien sûr, sous un angle différent, les interrelations, maintes fois constatées, au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle, entre un certain nombre de familles originaires de la région.

Les auteurs, Jean-Charles Leloup et Jean-Pierre Marcille, ont vu leurs recherches facilitées par l'excellent accueil et la coopération active du personnel des Archives départementales d'Eure et Loir que nous tenons à remercier chaleureusement en leur nom.

Nombre d'adhérents ont apporté des informations, précisions et illustrations et nous ne pouvons les citer tous, ici, mais les auteurs ont tenu à mentionner expressément leur nom dans le corps du texte. Que ces adhérents soient vivement remerciés de leur collaboration.

Dans l'espoir que ce récit qui nous fait découvrir des réalités méconnues vous intéressera,

Bien amicalement,

Denise NICOLARDOT
Présidente

HISTOIRE D'UN DOMAINE DISPARU :

LE DOMAINE DE LA FOLIE Fin 18^{ème} et 19^{ème} siècle

À GASVILLE-OISÈME¹ (E et L)

Jean-Charles LELOUP
Jean-Pierre MARCILLE

Aujourd'hui disparu, le domaine de la Folie se trouvait sur le territoire de la commune de Gasville (Gasville-Oisème depuis 1986) « charmante oasis au milieu des immenses plaines de la Beauce » selon l'historien local Adolphe Lecocq [1], à l'écart du bourg de la commune, près de Nogent-le-Phaye.

- (I) Ce domaine au 18^{ème} siècle se composait essentiellement d'une maison de maître avec ses dépendances et d'une tuilerie.
- (II) Puis, à partir de 1803, après son acquisition par Louis Isambert, il a pris progressivement, une dimension mixte, industrielle et agricole qu'il conservera jusqu'en 1885.
- (III) A cette date, les terrains agricoles seront cédés et la tuilerie- briqueterie de la Folie redeviendra une unité autonome jusqu'en 1892.
- (IV) En 1897, la tuilerie sera démolie et les terrains vendus en 1898 à un exploitant de carrières. En 1910, la maison de maître disparaîtra à son tour. Dans les années 1966-1970, la construction de l'autoroute A11 dont le tracé passe très exactement sur le site de la tuilerie effacera les derniers vestiges qui auraient encore pu subsister.

Ce sont ces quatre phases qui vont être successivement examinées mais ce sont la phase (II) et en partie la phase (III) couvrant ensemble près de 90 ans qui sont prééminentes dans l'histoire du domaine de la Folie.

¹ Gasville-Oisème est limitrophe de Chartres (au nord de cette ville). Par décret du 30 mai 1986, le nom de la commune de Gasville fut changé en Gasville-Oisème, Oisème étant le hameau de cette commune où se situent la mairie et l'école.

INTRODUCTION: CONTEXTES TOPONYMIQUE, GÉOGRAPHIQUE, GÉOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

ORIGINE

L'origine du nom de la Folie ne nous est pas précisément connue, mais dans un article intitulé « Toponymie : enfer, folie, forge » paru en 1994 dans un bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir (n°40, 1^{er} trimestre) [2] Marcel Couturier propose une explication assez convaincante. Il faut tout d'abord écarter le sens de « maison de plaisance, ou de plaisir, coûteuse, qu'il était folie de construire » s'appliquant aux constructions du XVIII^{ème} siècle, période bien postérieure à la construction de la Folie de Gasville.

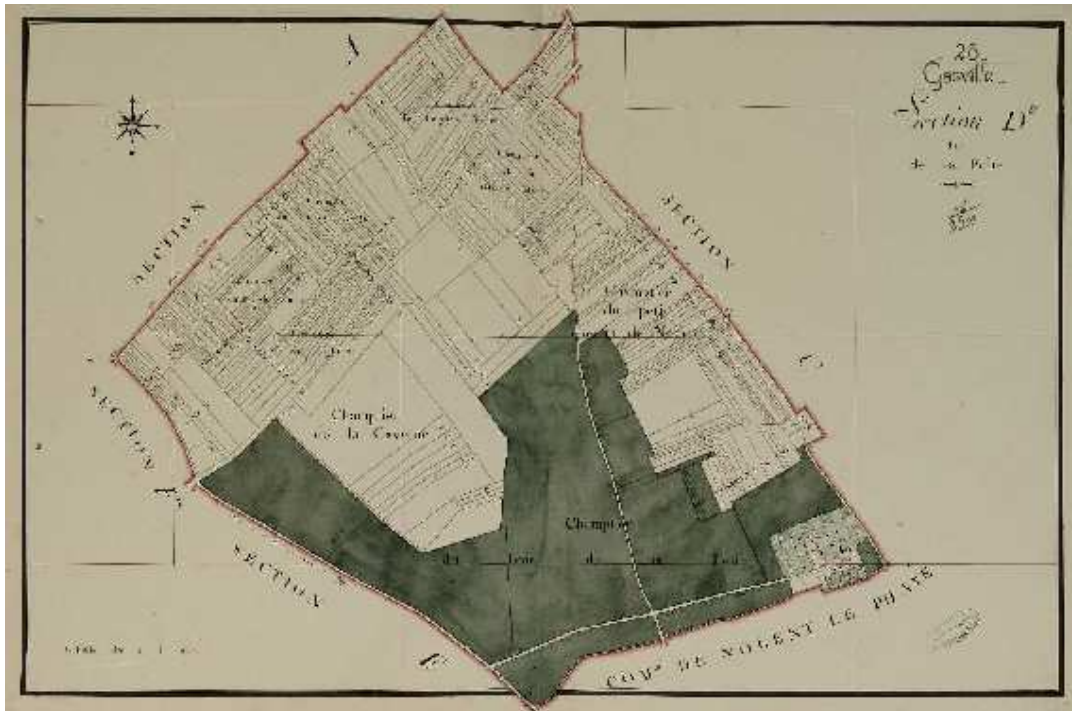
Après avoir relevé l'existence de soixante Folie(s) sur le département de l'Eure-et-Loir, l'auteur indique que ce nom pourrait correspondre à un lieu de survivance du culte païen à une époque où la France était christianisée et où pouvait même parfois se trouver un dolmen, appelé ainsi en raison de « la folie des gens qui risquaient l'enfer dans le cadre de survivances, de croyances païennes ». Il note d'ailleurs que la plupart de ces Folies se trouvent en limites de terroir, c'est-à-dire aussi loin qu'il est possible du bourg et du curé. Or la Folie de Gasville était isolée, se trouvant entourée de bois et loin du bourg.

LE CADASTRE NAPOLEONIEN DE 1808



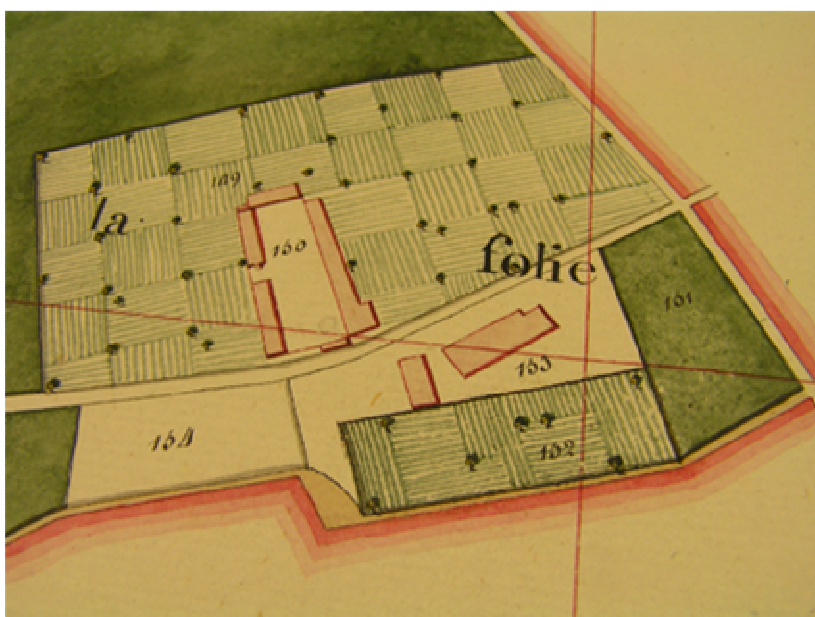
Quand on examine le cadastre napoléonien, ci-dessus, la section D dite de la Folie [3] apparaît distinctement, encadrée de rouge. Dans la section G dite de Oisème se trouve le Goulet qui fut, au 19^{ème} siècle, l'habitation de Camille Marcille.

Les communes limitrophes sont, au sud, Chartres et Nogent le Phaye, cette dernière localité partageant une limite importante avec Gasville



En se reportant au plan de la seule section D dite de la Folie (ci-dessus) [3], la tuilerie de la Folie apparaît dans l'encoignure, en bas à droite, en bordure de Nogent le Phaye

Et voici, ci-dessous, l'agrandissement. Le chemin de Chartres à Champseru traverse le domaine, séparant la maison de maître et ses dépendances (n°150 et n°149) de la tuilerie (n°153) et des terrains annexes (n° 151,152 et 154) [voir aussi p 18].



UN TERROIR FAVORABLE A LA FABRICATION DES TUILES, DES BRIQUES ET DES POTERIES ET AU 19^{ème} SIECLE, UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PORTEUR

Un terroir favorable à la fabrication des tuiles et des briques

L'argile [4] est un des plus anciens matériaux utilisés par l'homme. Pétrie avec de l'eau, elle donne une pâte plastique qui peut être facilement moulée ou mise en forme. Après cuisson, elle donne un objet résistant et imperméable. Il est à noter que l'argile sans cuisson ne permet pas d'effectuer autant de détails puisqu'elle est beaucoup plus molle. Ces propriétés remarquables sont à l'origine de son utilisation très ancienne pour réaliser des objets en céramique, en porcelaine (le kaolin utilisé pour cette dernière production étant une argile blanche)... Tuiles et briques sont également fabriquées à partir d'un mélange d'argile et d'eau, moulé sous pression et cuit à température suffisamment élevée (1000 à 1 200 °C).

Plus précisément, les tuiles sont formées d'un mélange de terre argileuse et de sable réduit en pâte fine et homogène, exempte de matières calcaires.

La fabrication artisanale, au 19^{ème} siècle, exige que la glaise (c'est-à-dire la terre argileuse) soit extraite à la fin de l'automne et étendue sur une grande surface pour lui faire subir une sorte de pourrissage, puis qu'ensuite, elle soit pétrie.

Pour effectuer cette dernière opération, elle est divisée avec la houe et épluchée afin de la purger de toutes les matières étrangères qu'elle pourrait contenir.

L'opération suivante consiste à l'arroser et la pétrir avec les pieds, à plusieurs reprises, en ayant soin de la changer de place à chaque nouvelle opération.

La matière étant bien préparée, elle est comprimée en la moulant et séchée avec précaution avant d'être mise au four.

En Beauce, les maisons étant construites en pierres de pays et couvertes en chaume ou en tuiles, ce sont les tuiles qui constituaient la production locale, la fabrication de briques n'étant venue s'ajouter que beaucoup plus tard.

Entre Paris et Orléans, il existe des variétés remarquables de sable et d'argile.

Par exemple, les sables de Lozère (du nom d'un hameau de Palaiseau, Yvelines) sont connus pour être des dépôts argileux rouge, d'origine granitique qui recouvrent les meulière de la Beauce aux environs de Palaiseau entre le bassin de la Bièvre et celui de l'Yvette, bassins qui bordent en particulier le plateau de Saclay où s'est déroulée, à Favreuse, l'assemblée générale AFMA du 22 mai 2012

A Nogent le Phaye qui jouxte Gasville, il y a de la terre glaise, de la terre réfractaire, du sable gras, de la terre rouge à briques.

A Gasville, il y a également, de la terre rouge à briques.

Cela peut expliquer l'implantation de la tuilerie briqueterie de la Folie en ce lieu.

Un environnement économique porteur

Comme nous le verrons plus loin, plus en détail, le 19^{ème} siècle fut un âge d'or pour la fabrication des tuiles. En effet, au début du 19^{ème} siècle, les maisons comme les bâtiments d'exploitations agricoles étaient, quasiment tous, couverts en chaume. L'invention ou plutôt les inventions successives qui aboutirent à la production de l'allumette chimique et la facilité que cette dernière procurait pour désormais allumer le feu multiplièrent les incendies, accidentels pour certains, criminels pour d'autres (comme ce sera le cas de l'incendie intervenu dans une des fermes Rabourdin à Nogent le Phaye le 18 mai 1852, cf page 26).

D'où une vigoureuse intervention des pouvoirs publics pour interdire le chaume, propagateur des incendies, dans la couverture des habitations et pour y substituer l'emploi des tuiles.

LE MOUTON, RICHESSE DE LA BEAUCE AU 19^{ème} SIECLE [5] [6]

Certes, le domaine de la Folie apparaît au fil des mutations et locations comme dédié principalement à l'exploitation d'une tuilerie briqueterie.

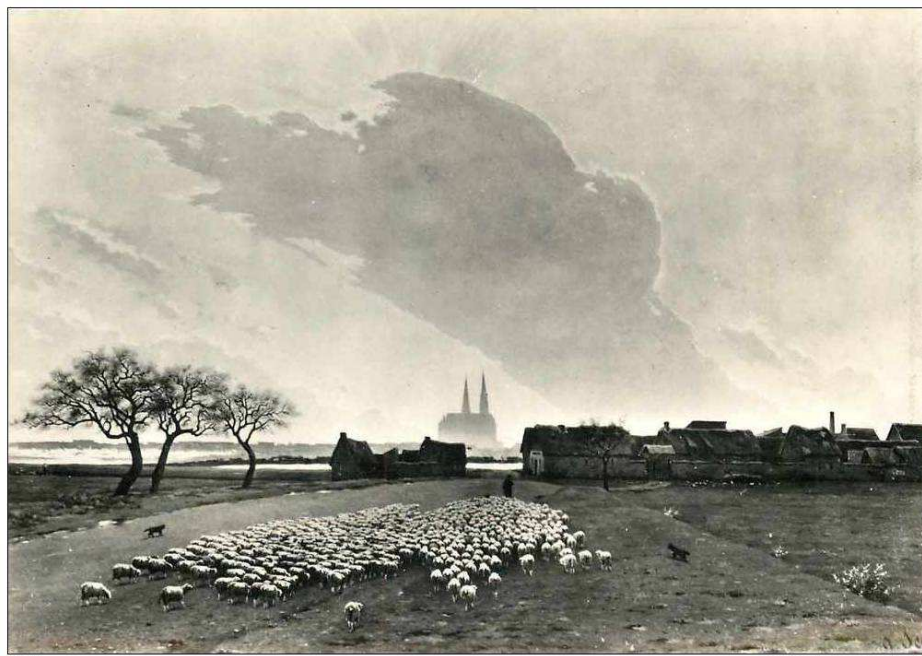
Mais comme nous le constaterons, **Louis Isambert** après avoir acheté le domaine en 1803, se livrera à de nombreuses acquisitions de terres. Si certaines d'entre elles, étaient en relation avec l'activité de tuilerie briqueterie (terre à glaise, terre à briques...) d'autres avaient un intérêt purement agricole.

Or, à l'époque, l'élevage des moutons devint une des grandes ressources de la Beauce. En effet, jusqu'au début du 19^{ème} siècle, cet élevage était considéré comme une activité neutre: le bénéfice tiré de la fertilisation des terres par le troupeau et la vente de la laine en particulier pour la fabrication des bas, devait équilibrer les frais d'achat et d'entretien des brebis sans beaucoup de profit supplémentaire.

Tout change avec l'introduction de la race mérinos, en provenance d'Espagne, les premiers spécimens étant installés à la Bergerie Royale de Rambouillet créée en 1786 par Louis XVI et dont la direction fut assurée successivement par **Charles Germain Bourgeois père** (1757, Ablis-1811 le Perray en Yvelines) et **Charles Germain Bourgeois fils** (1791-1870)².

La production d'une toison plus fine, mieux vendable à un moment où le prix de la laine se mettait à augmenter, suscita l'intérêt des agriculteurs. En 1803, le conseil municipal d'Aunay sous Auneau (localité où naquit **Louis Isambert** en 1762) sollicita du préfet l'autorisation de se rendre en Espagne afin d'acheter 3 à 400 brebis. Lorsqu'en 1820, la laine fut payée 3 francs la livre, l'élevage du mouton était devenu une opération très rentable.

On comprend que dans ces conditions, cet élevage devint une des vocations du domaine de la Folie, comme le montreront, entre autres, les dépositions, en 1852, de **Lubin Isambert** et de **Narcisse Anténor Leloup**, en qualité de fournisseurs de moutons de **Philippe Guillaume Rabourdin** (cf infra, chapitre 2-3).



Reproduction en noir et blanc, ci-dessus, d'un admirable tableau d'Alexandre Ségé (1818-1885), tableau dont l'original se trouve au Musée des Beaux Arts de Chartres.

² Un premier arbre généalogique Bourgeois (devenu rarissime) a été établi depuis 1600 jusqu'en 1912 sous forme d'une reliure de 12 grands tableaux. Parmi les noms y figurant se trouvent, entre autres, ceux des quatre frères Benoist (Octave, Oscar, Omer et Ovide) figures marquantes de l'agriculture en Eure et Loir au 19^{ème} siècle. Cet arbre a donné lieu à une actualisation partielle par la Société Généalogique d'Eure et Loir (SGEL) en 1995.

1- LA FOLIE AU 18^{ème} SIECLE, PROPRIÉTÉ DE LA FAMILLE BOUVET DE BRONVILLE

Les recherches dans les actes notariés ne nous ont pas permis pour l'instant de remonter l'histoire du domaine au-delà du XVIII^{ème} siècle.

Il est à noter qu'en 1856, Lubin Isambert, un de ses exploitants et frère cadet du propriétaire, fit don à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir qui venait tout juste d'être créée, d'une cheminée du XIV^{ème} siècle, celle-ci provenait-elle du domaine de la Folie?

On sait que la Folie a appartenu aux **Bouvet de Bronville** ce qui explique que pendant une certaine période, il fut ajouté celui de « Bouvet » au nom de « La Folie ».

L'armorial chartrain [7] nous précise que les **Bouvet** sont une famille originaire de l'Ile-de-France et sont seigneurs de Bronville (en Eure et Loir, le seul toponyme "Bronville" trouvé est celui d'un hameau se situant sur la commune du Gault Saint Denis) et de Meslay-le-Grenet.

Il cite :

- **Jean Baptiste**, seigneur de Bronville, conseiller du roi,
- **Nicolas**, seigneur de Meslay-le-Grenet et autres lieux,
- **Nicolas**, seigneur de Frontigny, président en l'élection de Chartres, marié à Marguerite Marie, 1703,
- **Benjamin**, seigneur de Bronville, d'Ecrosnes en partie, marié à Louise Suzanne Chantal Letellier, XIX^{ème} siècle.

Suite au décès de **Jean-Baptiste Bouvet de Bronville**, Conseiller du Roy, Juge magistrat au baillage et siège présidial de Chartres et en présence de **Louise Postolle** veuve du défunt, un inventaire notarié en date du 13 septembre 1768 reçu par Maître Louis Périer, notaire à Chartres, mentionne:

"une maison de campagne vulgairement appelée la folie, composée d'une maison de maître contenant salle à manger, office, chambres, cabinet, grenier et cuisine à costé » et « autres bâtiments sur les ailes de la cour pour loger le vin, le vigneron et les autres usagers, pressoir à roue, cuves et ustensiles de vendange, volière en forme de colombier à pied, cave, cour, jardins, vignes, thuyllerie et bâtiments en dépendant, bois, taillis, terres labourables, autres terres à tirer de la terre à pot, environ de deux arpents de terre en ozeraye et tout ce qui se trouve actuellement dans la ditte thuyllerie et lieux en dépendant de marchandises fabriquées."

Ce bien immobilier constitue apparemment la plus grosse part de l'héritage, le reste n'étant constitué que de *"quelques petites rentes de peu de conséquence"*.

C'est le fils aîné, Jean-Baptiste Bouvet de Bronville (1728 paroisse Sainte Foy de Chartres-1793 Chartres), directeur des Aydes de l'élection de Doullens, généralité d'Amiens qui reprendra la Folie après avoir désintéressé ses quatre sœurs et ses quatre frères (un cinquième frère, Nicolas Bouvet de Bronville, prêtre chanoine et doyen de l'église cathédrale de Blois ayant renoncé à la succession).

Les quatre sœurs sont Anne Renée Bouvet de Bronville demeurant à Blois, Louise Elizabeth Bouvet de Bronville, Marie Anne Bouvet de Marcilly, Geneviève Bouvet de Charville, ces trois dernières demeurant à Chartres.

Parmi les frères, deux appartiennent au clergé: Nicolas Georges Bouvet de Bronville, prêtre prieur commendataire et seigneur de Sallertaine, diocèse de Luçon et ancien curé de la paroisse de Gambais et Jean Baptiste François Bouvet de Bronville, prêtre prieur curé des Bréviaires (La paroisse des Bréviaires est située dans l'actuel département des Yvelines)

Les deux derniers frères sont Edme Guy Bouvet de Bronville, contrôleur ambulant des domaines du Roy du département d'Orléans, demeurant à Orléans et Etienne François Bouvet de Marizy, receveur des traites de Beaucaire y demeurant.

Un second inventaire fait le 8 janvier 1794, en présence de Maître **Jean Tite Eloy Bouvet**, notaire à Chartres à la suite du décès, à Chartres le 9 décembre 1793, de Jean-Baptiste Bouvet de Bronville, fils de Jean-Baptiste Bouvet de Bronville et de Louise Postolle, mentionne notamment l'existence de 65.000 tuiles en réserve dans la tuilerie.

Le 20 juillet 1796, suivant acte reçu par le même Maître Bouvet, notaire à Chartres:
- **Antoine Jean Thérèse Bouvet-Bronville**, demeurant à Chartres rue des trois flacons,
- **Benjamin Bouvet-Bronville**, demeurant à Chartres également rue des trois flacons,
- et **Ursule Louise Françoise Bouvet-Bronville**, épouse de **Julien Marie Guillotin Sainte-Marie**, marchand,
partagent les biens qu'ils ont reçus de leurs parents, **Jean-Baptiste Bouvet-Bronville** et **Ursule Françoise Michaux** décédée à Chartres le 26 mars 1795.

Ursule Guillotin Sainte-Marie (qui décèdera à Paris, le 16 août 1830) se voit attribuer l'article premier du troisième lot constitué « *d'une maison de campagne appelée la folie en la commune de Gasville, tuilerie, bâtiment, jardins des deux côtés du pont, les plaçons et le terrain en sainfoin, le bois dit de la boutique jusqu'au bois-potier, le clos et des vignes en leur entier, soit onze arpents* » Elle ne conservera le domaine de la Folie que sept ans, le vendant à **Louis Isambert** en 1803.

Environnement familial de la famille Bouvet de Bronville

- la parenté des Bouvet et des Bouvet de Bronville avec d'autres familles chartraines

Revenons quelques instants sur l'ascendance de Jean-Baptiste Bouvet de Bronville, époux de Louise Postolle.

En novembre 1651, est célébré à Chartres, paroisse St Hilaire, le mariage de **Nicolas Bouvet**, marchand, fils de défunt **Mathurin Bouvet**, avec **Marie Mullard** fille de **Jean Mullard** et de **Catherine Mariette**. Ils auront plusieurs enfants mais deux d'entre eux, **Nicolas** et **Jean**, nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de la présente étude:

- **Nicolas Bouvet**, l'aîné, qui naît paroisse Saint Hilaire en 1654, se marie en 1676 à Ouarville avec **Anne Juteau** (de la même famille que Marie Zoé et Ermine Juteau citées page suivante). Il deviendra conseiller du Roi et sieur de Meslay. Parmi ses enfants, les deux qui figurent dans l'Armorial Chartrain sont **Nicolas Bouvet**, sieur de Frontigny et **Jean-Baptiste Bouvet de Bronville**, conseiller du roi, juge magistrat, élu échevin en 1741, marié avec **Louise Postolle**, qui acquerra la Folie. On pourrait également mentionner un troisième fils, **Etienne Bouvet**, d'abord curé de Saint Brice à Chartres puis chanoine de Saint André de Chartres.
- **Jean Bouvet** (1665, paroisse Saint Hilaire - 1732 paroisse Saint Martin le Viandier à Chartres) marié avec **Catherine Louise Langlois**, deviendra échevin de Chartres et président des juges consuls de cette même ville. Parmi ses descendants, on peut notamment citer:



Maurice Maunoury
(1863-1925), en 1923

- **Jean Tite Eloy Bouvet**, notaire, présent à l'inventaire de la Folie en 1794 (voir ci-dessus)
- **Pierre Etienne Nicolas Bouvet** (1745-1826), négociant et juge consulaire, qui sera avec Jérôme Pétion (voir ci-dessous) l'un des deux députés du Tiers Etat du baillage de Chartres aux Etats-Généraux de 1789.
- **Louise Catherine Bouvet** qui se, mariant à Chartres le 15 pluviôse an II (3 février 1794) avec **Henry François Raimbert** (fils de **Marc Louis François Raimbert** et de **Marie Thérèse Georgeon**), marchand à Châteaudun, sera la mère de **Félix Raimbert**, député d'Eure et Loir de 1831 à 1837.
- **Louise Geneviève Bouvet** (1803-1901) qui épouse, à Chartres le 24 septembre 1823, **Hippolyte Désiré Maunoury** (1801-1863), avocat, fils de **Jacques Maunoury** (1768-1806) et de **Marie Madeleine Clotilde Chantoiseau** [Jacques Maunoury étant lui-même fils de **Denis Maunoury** (né en 1724) et de **Damienne Lambert** (1730-an9) et petit fils de **Jean**

Lambert (né vers 1700), receveur de Saint Léger des Aubées

Ils seront les parents de **Jacques Hippolyte "Pol" Maunoury** (1824-1899), député d'Eure et Loir de 1876 à 1889, adversaire d'**Adelphé Chasles** (1795-1868) mais allié, au plan politique, de **François-André Isambert** (1792-1857) que nous allons retrouver dans les pages qui suivent

Ajoutons que le fils de Jacques Hippolyte "Pol" Maunoury, **Maurice Maunoury** (1863-1925), sera lui aussi député d'Eure et Loir (1910-1924), ministre des Colonies en 1914 puis ministre de l'Intérieur (1922-1924) dans le gouvernement Raymond Poincaré. La fille de ce dernier, **Geneviève Maunoury** (1892-1968) épousera **Georges Bourgès** (1887-1974). De leur union naîtra **Maurice Bourgès-Maunoury** (1914-1993), Président du Conseil sous la IV^{ème} République. *Photo-ci-contre.*



Mentionnons en anticipation du chapitre 2-3, ci après, **qu'Euphrasie Rosalie Rabourdin**, épouse de **Narcisse Anténor Leloup** est également parente avec ces mêmes Maunoury. La parenté est la suivante: **Françoise Lambert**, sœur de **Jean Lambert**, receveur de Saint Léger des Aubées (ci-dessus mentionné) épouse en 1743 à Saint Léger des Aubées, **Louis Antoine Georgeon**. D'où, **Jacques Antoine Georgeon** (1748-1826) marié en 1771 à Sermaise (Essonne) avec **Marie Cécile Houdoire**.

D'où, **Marie Rosalie Georgeon** (1784-1853) mariée en 1808 à Mérouville avec **Guillaume Rabourdin** (1783-1864)

D'où, **Philippe Guillaume Rabourdin** (1809-1874) marié en 1834 à Champseru avec **Louise Euphrasie Rabourdin**: ce sont les parents **d'Euphrasie Rosalie Rabourdin** (1835-1907) épouse de **Narcisse Anténor Leloup**.

- **La parenté de Benjamin Bouvet de Bronville avec Jérôme Pétion, maire de Paris et les collectionneurs Marcille.**

Le 24 Frimaire an IV (15 décembre 1795) à Chartres, **Benjamin Bouvet Bronville** (qui décèdera à Paris le 9 décembre 1842), adjoint aux adjudants généraux de la République, épouse **Louise Suzanne Augustine Chantal Le Tellier**, fille de Louis Le Tellier, Juge au Tribunal Civil du département d'Eure et Loir et de feu Marie Suzanne Claude André.

Or, le propre grand père de Louise Suzanne Augustine Chantal, Louis Le Tellier, notaire à Chartres, à pour frère aîné François Le Tellier (1701-1776), libraire à Chartres, père de Marie Elizabeth Le Tellier qui se marie avec **Jérôme Pétion**, avocat. Ils seront les parents de **Jérôme Pétion**, (Chartres, Saint Saturnin, 1756-Saint Magne de Castillon, 1794), député (avec Pierre Etienne Nicolas Bouvet) aux Etats Généraux de 1789 et maire de Paris de novembre 1791 à novembre 1792.

Mais ce n'est pas tout, Louise Suzanne Augustine Chantal à un frère cadet, **Louis Le Tellier** (1778-1851) qui se marie à Chartres le 23 Janvier 1809, avec **Marie Zoé Juteau** (1787-1878) dont la sœur **Ermine Juteau** épousera à Chartres en 1813, **François Martial Marcille** lequel fait référence dans l'histoire du collectionnisme des peintres du 18^{ème} siècle. [8]

Leur fils, **Camille Marcille** (1816-1875) [9], lui-même peintre et collectionneur, qui a exécuté une copie du portrait de Jérôme Pétion, maire de Paris, (dont il était donc allié par son épouse) habitera le Goulet à Oisème, hameau de Gasville à proximité de la Folie, qui est le sujet du présent bulletin.



Jérôme Pétion, maire de Paris (1756-1794). Copie exécutée par Camille Marcille (Musée des Beaux-Arts de Chartres)

Il peut être également précisé que Camille Marcille est, par ses ascendances paternelles, un descendant **Georgeon**, de cette même famille Georgeon que celle ci-dessus mentionnée.

2- La FOLIE propriété de la famille ISAMBERT de 1803 à 1885

2-1-PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS SUCCESSIFS DE 1803 à 1885

A la Folie, de 1803 à 1885, vont se succéder quatre générations de propriétaires: **Louis Isambert** puis son fils **Louis Désiré Isambert** puis la fille de ce dernier **Lucrèce Virginie Isambert** épouse de **Désiré Stanislas Rabourdin** et enfin leur fils **Albert Rabourdin**.

Louis Isambert va, dans un premier temps, exploiter directement la Folie, puis, lui-même et à sa suite son fils aîné Louis Désiré, en confieront l'exploitation au frère cadet de Louis Désiré, **Lubin Isambert**. Celui-ci se retirant, c'est **Narcisse Antéonor Leloup**, neveu de Louis Désiré et de Lubin Isambert qui prendra la suite. C'est seulement, à la suite de Narcisse Antéonor Leloup, avec **Albert Rabourdin** que la propriété et l'exploitation seront à nouveau réunies.

LES PROPRIÉTAIRES (tableau 1)

Comme l'indique le tableau ci-dessous, quatre propriétaires vont se succéder entre 1803 et 1885

Propriétaires	Mode d'acquisition	Date	Superficie (m2)	Prix (francs)	Notaire	Références AD 28 [10]
Louis Isambert	Achat	18/07/1803	26 495 tuilerie 22 887 terres + 43 559 bois = 92 941	18 000	Foucher	
Louis Désiré Isambert	Achat	9/06/1827	26 495 tuilerie 263 628 terres + 270 507 bois = 560 630	74 000	Vassard	Cote 2 E 51 775
Lucrèce V. Isambert	Succession	4/11/1868				
Albert Rabourdin	Donation	20/06/1873			Besnard	Cote 2 E 51 1175

LES EXPLOITANTS (tableau 2)

Certains propriétaires exploiteront eux-mêmes le domaine de la Folie en faire valoir direct (FVD). Le tableau 2, ci-dessous, indique les durées d'exploitation soit en faire valoir direct (FVD), soit en location (L)

Propriétaires	Mode d'expl	Locataires	Durée contractuelle location	Durée réelle	Notaire	Réf AD 28 [10]
Louis Isambert	FVD			1803-1822		
	L	Lubin Isambert		1822-1827		
		Lubin Isambert		1827-1850		
Louis Désiré Isambert	L	Narcisse Antéonor Leloup	04/1850 03/1862	1850-1861	Levassor	Cote 2 E 51 898
		Albert Rabourdin		1861-1868		
Lucrèce V. Isambert épouse Rabourdin	L	Albert Rabourdin		1868-1873		
Albert Rabourdin	FVD			1873-1881		

2-2- 1803-1850 EXPLOITATION par MM ISAMBERT, père et fils

LOUIS ISAMBERT ET SES ENFANTS [11]

Louis Isambert naît à Aunay-sous-Auneau le 14 avril 1762, fils de **Louis Isambert** et de **Jeanne Philibert Clinard** issue d'une famille de receveurs de l'Image, à Ablis. Ses plus lointains ancêtres connus sont **Sébastien Isambert** et **Mathurine Doublet** mariés vers 1625-1630, laboureurs à Boinville au Chemin hameau de Francourville³, décédés l'un et l'autre respectivement en janvier et juin 1635 et inhumés tous deux dans l'église de Francourville.

Orphelin de père à 10 ans, il sera, entre autres, témoin aux obsèques, à Ablis en 1776, de sa tante Marie Anne Clinard épouse de Pierre Marcille, fils d'Henry Marcille et Catherine Rabourdin [12].

Sans fortune, il connaîtra avec son épouse **Marie Catherine Le Roy** une réussite économique et familiale assez exceptionnelle et fondera, en 1819, avec d'autres propriétaires, la Compagnie d'assurances mutuelle contre l'incendie.

Père de sept enfants, ses trois filles épousent des membres des grandes familles de la Beauce.

Sa fille aînée, Marie Catherine Geneviève Isambert (1786-1850) épouse **Pierre Jacques François Chasles**, marchand farinier et meunier à Morancez, cousin du mathématicien, Michel Chasles, et du frère de celui-ci, Adelphe Chasles, maire de Chartres.

Sa seconde fille, Marie-Thérèse Isambert (1791-1856) se marie avec **Jean Nicolas Pelard**, cultivateur à Champseru qui sera, en quelque sorte, la victime collatérale de la lutte qui oppose son beau-frère, **François-André Isambert**, à Adelphe Chasles pour l'élection au siège de député d'Eure et Loir. Le préfet qui soutient Chasles ne reconduira pas, en effet, le mandat de maire de Champseru de Jean Nicolas Pelard, lequel n'aura occupé cette fonction qu'en 1830 et 1831.

Sa troisième et dernière fille, Rose Angélique Isambert (1794-1873) se marie en premières noces, à Gasville en 1813 avec **Thomas Sauton** (1794-1821) exploitant la ferme de Loinville à Champseru.

[Leur fille, Rose Félicité Sauton (1816-1875) épousera Florent Auguste Duchesne (1810-1869) dont Claire Marie Pauline Duchesne, née en 1849, mariée à Chartres le 30 juillet 1867 avec Aimé Hippolyte Bary né en 1835, notaire à Pontgouin, descendant direct d'Antoine Marcille et Marguerite Denizet [11]

Veuve, **Rose Angélique Isambert** se remarie, à Champseru, le 6 janvier 1823, avec **Jean Mathurin Leloup**, né en 1774. Ce dernier décèdera à Champseru le 12 octobre 1844, localité dont il

³ Il n'a pas encore été possible, à ce jour, de faire le lien avec une autre famille Isambert, également originaire de Francourville et dont un des plus lointains ancêtres, comme celui de Louis Isambert sus nommé, se prénomme Sébastien. Un même village et des prénoms identiques rendent cependant très probable une origine commune. Cette autre famille Isambert sera omniprésente dans le présent article, nombre de protagonistes s'y rattachant. Ils sont d'ailleurs tous descendants d'un des membres de cette autre famille Isambert: Toussaint François Isambert, qui avait épousé le 4 février 1777 à Oysonville, Marie Doublet fille de Pierre François Doublet et de Marie Marcille. Pierre François Doublet était fils de Pierre Doublet et de Geneviève Georgeon, de cette même famille Georgeon mentionnée au chapitre 1 ci-dessous et au chapitre 2-3 ci-après. Marie Marcille était fille de Jean Jacques Marcille et de Marie Rabourdin.

On peut préciser que Toussaint François Isambert était descendant d'un premier mariage, en 1626, de Sébastien Isambert avec Marie Leconte. Veuf, Sébastien Isambert se remariera, en 1642, avec Radegonde Rother: ce sont les ancêtres de nos adhérents Catherine Côme, Emile Isambert et Jean-Pierre Marcille. L'inventaire, à Francourville le 28 juin 1651, après décès de ce Sébastien Isambert, est aux Archives départementales de Chartres (cote B 3203). Bruno Langrené a procédé à son déchiffrement.

aura été maire (s'inscrivant ainsi dans la suite de son beau-frère Pelard) de novembre 1837 jusqu'à son décès.

Leurs deux fils, Narcisse Anténor et André Athanase naissent à la ferme de Loinville à Champseru respectivement le 30 octobre 1823 et le 25 mai 1825.

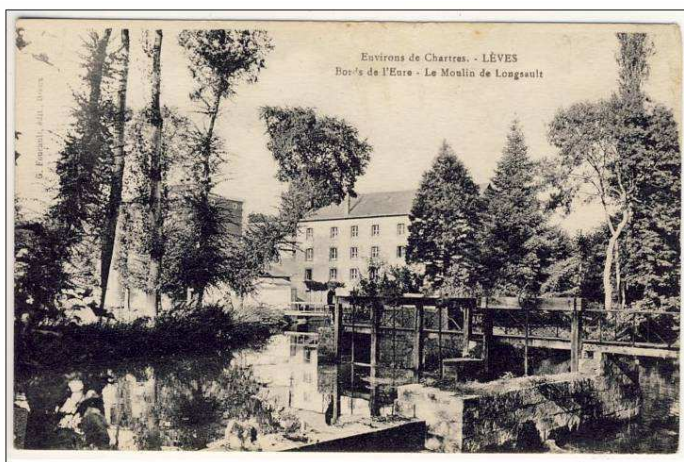
Les quatre fils de Louis Isambert et de Marie Catherine Le Roy, connaîtront aussi de belles réussites.

L'aîné, Louis Désiré et le cadet, Lubin, resteront sur place où ils gèreront les domaines familiaux ("les Chartrains")

En revanche, le deuxième fils, Denis Augustin Isambert et le troisième, François André Isambert résideront à Paris ("les Parisiens")

"Les Chartrains"

Le fils aîné, **Louis Désiré Isambert** (1787-1868), qui est marchand farinier au moulin de Longsault à Lèves⁴ (*ci-contre*) et qui sera maire de cette commune en 1814 et 1815, avant de reprendre le moulin Bellangé à Saint Prest⁴ (*ci-dessous*), est le père de **Lucrece Virginie** (1815-1891) épouse de **Désiré Stanislas Rabourdin** (1805-1885)⁵ qui reçoivent **Pasteur** dans leur commanderie de Sours (voir chapitre 2-4).



Gibrouje

www.delcampe.net

le moulin de Longsault à Lèves



232

SAIN'T-PREST. — Le Moulin de Bellangé

Collections ND Phot

www.delcampe.net

Le moulin Bellangé à Saint Prest

Louis Désiré Isambert, achète, à son père, en 1827, le domaine de la Folie, déjà louée depuis 1822 à son plus jeune frère **Lubin**. Il en renouvellera le bail jusqu'en 1850, date à laquelle un nouveau bail sera signé avec son neveu **Narcisse Anténor Leloup**, qui succèdera ainsi comme exploitant à son oncle Lubin Isambert.

⁴ Le moulin de Longsault à Lèves et le moulin Bellangé à Saint Prest dont les reproductions figurent ci-dessus ne sont pas les constructions dans lesquelles a vécu Louis Désiré Isambert. Les édifices du début du 19^{ème} siècle ont, en effet, fait l'objet d'agrandissements ultérieurs. Cependant, ces reproductions donnent une idée de ce qu'étaient les moulins fariniers sur l'Eure du temps où ils étaient exploités.

⁵ Lucrece Virginie Isambert s'était mariée à Chartres le 14 mai 1832 avec Désiré Stanislas Rabourdin, fils de Dominique Rabourdin et de Marie Thérèse Justine Isambert et petit fils de Toussaint François Isambert et de Marie Doublet (note 3, page 13). Il y a donc ainsi une alliance entre les "deux" familles Isambert.

Après s'être retiré à Chartres, ville dont il sera conseiller municipal, **Louis Désiré** s'engagera aux côtés de son jeune frère, **François-André Isambert** [10] dans les combats politiques menés par ce dernier dans le département d'Eure et Loir.

C'est ainsi que le 21 février 1839, faisant partie du comité électoral qui soutient son frère, il utilise son droit de réponse en faisant publier une lettre qu'il a adressée au *Journal de Chartres* (qui appartient à Adelphe Chasles, adversaire de François-André Isambert)

Fin 1847, les opposants à Louis Philippe dont fait partie François André Isambert, souhaitent obtenir l'extension du droit de vote (en Eure et Loir, seuls 2 926 électeurs sur plus 290 000 habitants sont détenteurs de ce droit) mais François Guizot, chef du gouvernement fait rejeter par les Chambres la proposition de loi qui va en ce sens.

Les réunions publiques à caractère politique étant interdites, l'opposition lance alors ce que les historiens appellent "la campagne des banquets" et le premier d'entre eux a lieu à Paris le 9 juillet 1847.

A Chartres, le banquet présidé par **François-André Isambert** et qui réunira 500 convives, aura lieu dans la salle de spectacle (l'ancienne église Sainte Foy) le 24 octobre 1847 après que la commission d'organisation se soit réunie le 25 septembre chez **Louis Désiré Isambert**.

Le cadet **Lubin Isambert** (1796-1876) exploitera pour le compte de son père puis de son frère Louis Désiré, la ferme de la Folie. Il deviendra, en 1830, propriétaire de la tuilerie Chappart à Chartres (actuellement rue de la tuilerie à Chartres) et, en 1840, de la ferme du Gros Coin à Fruncé (*cf également p 20*)

"Les Parisiens"

Le deuxième fils de Louis Isambert, **Denis-Augustin** (1789-1881), membre de la Garde d'Honneur de l'Empereur Napoléon 1^{er} (1813-1814), avoué à Paris, capitaine grenadier de la Garde Nationale de la Seine, chevalier de la Légion d'Honneur, sans descendance, laissera à sa famille un important héritage composé notamment de trois immeubles à Paris et du château de Ternay, à Fontenay le Fleury dans les Yvelines, où il décèdera en 1881.

(Ce château beaucoup plus tard, sera un temps, la demeure de Sacha Guitry)



Le château de Ternay



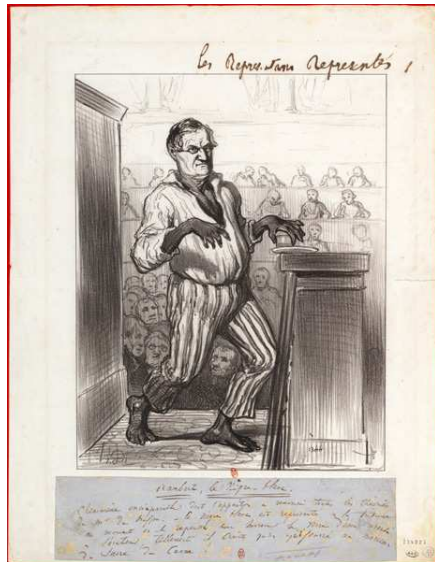
Denis Augustin Isambert (1789-1881)

Enfin le troisième fils de Louis Isambert, le plus brillant, **François-André** (1792-1857) [10] est avocat aux Conseils du Roi, au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, directeur du Bulletin des lois, conseiller à la Cour de cassation, député de l'Eure-et-Loir puis de la Vendée de 1830 à 1848, représentant de l'Eure-et-Loir à l'assemblée constituante de 1848, membre du Conseil Général d'Eure-et-Loir (canton de Chartres Nord), vice doyen de la Cour de cassation, co-rédacteur du projet de décret-loi instituant le suffrage universel en France et fondateur de la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage.

Son engagement pour l'émancipation des Noirs lui vaudra de féroces critiques de ses adversaires dont la caricature, *ci-dessous*, d'Honoré Daumier est une illustration.

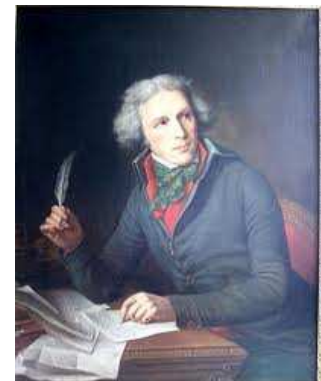


François-André Isambert (1792-1857)



.La légende qui sous titre cette caricature est la suivante:
*"Isambert le nègre blanc.
 Phénomène incomparable dont l'apparition a renversé toutes les théories de Mr de Buffon. Ce nègre blanc est représenté à la tribune au moment où il repousse avec horreur le verre d'eau réservé à l'orateur, tellement il craint qu'on y ait fourré un morceau de sucre de canne !"*

De par ses fonctions, François André Isambert côtoiera des chartrains célèbres comme ce fut le cas avec **Claude François Chauveau Lagarde** (1756-



Claude François Chauveau Lagarde (1756-1841), peint par François Marcille (1790-1856) (Musée des Beaux-Arts de Chartres)

1841)⁶, tous les deux avocats, pour le procès en cassation de l'arrêt de 1824 de la Cour d'appel de la Martinique dans l'affaire des "condamnés" et "déportés de la Martinique"

A Chartres même, il aura pour rival Adelphe Chasles (1795-1868), son ami d'enfance, qu'il battra aux élections législatives de 1830 alors que celui-ci était maire de Chartres. Mais il sera à son tour battu par son adversaire aux élections de 1831, 1834 et 1839. Cependant, comme à l'époque, il était possible d'être candidat dans plusieurs circonscriptions, il sera élu et réélu député de Vendée de 1832 à 1848.

⁶ Parent de notre adhérent, Patrick Regnault de Beaucaron

Aussitôt après son décès, la famille de François-André Isambert fit appel à **Louis Félix Chabaud** (1824-1902) afin qu'il sculpte son buste. Ce buste, ainsi qu'un bas-relief du même auteur intitulé "L'Abolition de l'esclavage" qui fut exposé au Salon de 1864, font partie du monument funéraire érigé en sa mémoire au cimetière de Montmartre à Paris (11ème section)



Ci-contre, "L'abolition de l'esclavage", bas-relief de Félix Chabaud ornant le monument funéraire de François André Isambert au cimetière Montmartre.

Deux fils de François André Isambert font l'objet, comme leur père, d'une notice dans le Dictionnaire de Biographie Française:

- **Baptiste Anthéonor Isambert** (1817-1892), commença une carrière d'avocat puis entra ensuite dans la magistrature, devint substitut du procureur général à Paris en 1869, conseiller à la Cour en 1870 et publia plusieurs ouvrages

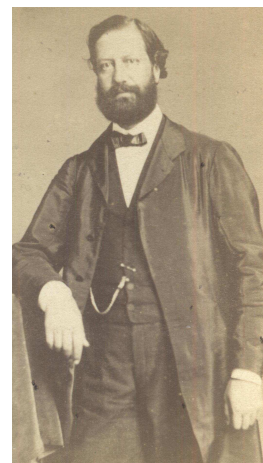
- **Emile Isambert** (1827-1876)

D'abord aspirant diplomate (1848-1849), il fut nommé à Turin auprès du Prince Murat, puis à Florence, Rome et Vienne.

Grand voyageur, il est l'auteur avec Adolphe Joanne d'un guide de voyage "L'itinéraire descriptif, historique et archéologiques de l'Orient" (1861) et fut invité par le Khédive Ismaël à l'inauguration du Canal de Suez (1869).

S'étant tourné vers la médecine, il devint médecin des hôpitaux, chef de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris et ouvrit la première clinique laryngologique à l'Hôpital Lariboisière.

En 1865, il fut créé un concours pour seulement sept places d'agrégés qu'il réussit en même temps qu'**Adrien Proust** (1834-1903) (*cf infra page 29*), père du célèbre écrivain, qui devait d'ailleurs être un de ses successeurs au service de laryngologie de l'Hôpital Lariboisière (1880).



Emile Isambert (1827-1876)

On peut retrouver sur Internet :

- le discours d'usage [13] qu'il a prononcé le 23 décembre 1868 au nom du Jury d'internat (dont il faisait partie) lors de la distribution des prix aux étudiants en médecine.

- sa conférence [14] intitulée "Du rôle médical des femmes" du 28 avril 1879 qui a fait l'objet d'une publication ultérieure.

Amateur d'art, **Emile Isambert** possédait une belle collection de tableaux [15] dont le portrait de la marquise de Pompadour par Nattier, aujourd'hui au Château de Versailles⁷. Coïncidence de l'histoire, sa collection sera dispersée à l'Hôtel Drouot le 9 mars 1877, soit quasiment un an jour pour jour après celle de **Camille Marcille** (et en plus dans la même salle !) [9]

A l'occasion de l'inauguration, le 10 mai 2009, d'une plaque rappelant la naissance de François-André Isambert à **Aunay sous Auneau**, une intéressante exposition, très documentée, avait été organisée du 8 au 10 mai dans la Salle des Fêtes par la **Société Généalogique d'Eure et Loir** (SGEL) et son Président, **Jean Charles Leloup**.

⁷ Information fournie par Alexandre Mordret

L'ACQUISITION DE LA FOLIE PAR LOUIS ISAMBERT

Louis Isambert et sa famille quittent Aunay-sous-Auneau en 1795 pour exploiter le moulin de Longsault à Lèves, puis le 18 juillet 1803 il acquiert **d'Ursule Bouvet de Bronville**, épouse de **Julien Guillotin Sainte-Marie** le domaine de la Folie alors loué à Laurent Lenormand et Jean François Cintract.

L'acte de vente, rédigé par Maître **Thomas Philippe Edmé Foucher**, notaire à Paris nous en donne la désignation précise:

-Un grand corps de bâtiment, composé d'un pavillon, maison de maître appelée la Folie, consistant en un rez-de-chaussée de cinq pièces, une cuisine, et grenier au-dessus

-Plus deux ailes de bâtiment attendant ladite maison, consistant savoir, celle de devant en deux chambres et une boutique servant à faire de la tuile, une écurie, étable à vaches, une autre étable, cave, toit à porc, autre cave servant de fourneau à chaux, un bâtiment servant de magasin, pour la tuilerie, un autre bâtiment sous lequel est un fourneau, et un grenier régnant sur le tout, l'autre aile au couchant consistant en un autre pavillon ayant cuisine avec four, plus quatre pièces, une à cheminée et four, remise attendant lesdits bâtiments, deux granges dont une à bled avec chapiteaux, couverts en tuiles et un colombier, une cour et une basse cour, une porte cochère et un appentis couvert en tuiles.

-Enclos autour de ladite maison, contenant deux hectares trente sept ares soixante deux centiares, bornant d'un côté le chemin de Gasville à Nogent, d'autre côté les bois dont il va être ci-après parlé, d'un bout le chemin de Chartres à Champseru et d'un bout plusieurs, ledit clos, entouré de haies vives.

-Un terrain vis-à-vis les objets ci-dessus contenant vingt sept ares trente trois centiares sur lequel est une tuilerie consistante en fourneaux, halles et greniers en deux bâtiments, le tout couvert en tuiles, un jardin entouré de murs et d'un ruisseau, bornant d'un côté le chemin de Champseru, d'autre côté les bois, d'un bout une mare, et d'autres bouts

-Et environ sept hectares de terres et bois à Gasville

En se reportant au cadastre de la Folie, page 6, on y reconnaîtra le chemin de Chartres à Champseru qui traverse transversalement le domaine, séparant la maison de maître et ses dépendances (n°150) de la tuilerie (n°153) et à droite le chemin de Gasville à Nogent. Les 6 parcelles 149, 150, 151, 152, 153 et 154 formeront une entité distincte jusqu'en 1910.

Nous ne pouvons résister au plaisir de donner quelques notes biographiques succinctes sur Maître **Foucher** [16], parent par son épouse, Sophie **Gibert**, de nos adhérents **Gilles Besnard**, **Colette Bunel**, **Denise Nicolardot**, **Marie-Thérèse Nicolardot** et **Monique Rabourdin** descendants de cette même famille Gibert.

Notaire de 1802 à 1834, chevalier de la Légion d'honneur, Maître Foucher sera président de la Chambre des notaires de Paris en 1831 et 1832 ce qui nous vaut d'avoir son portrait (*ci-contre*)

La famille **Gibert** [17] à laquelle appartient son épouse, fait partie d'une élite de "fermiers gentilhommes" de l'Oise parmi lesquels on trouve notamment:

- Claude Louis Gibert (1743-1797) Ecuyer-laboureur et ses deux frères,
- Guillaume Toussaint Gibert (1749-1820), notaire à Paris, régent de la Banque de France (1806-1811)
- et Félix Léopold Gibert (1754-1841) Ecuyer-laboureur.

Les barons Seillère et l'actuelle famille princière de Monaco comptent des Gibert, de cette famille, parmi leurs ascendants.



7 - Thomas, Philippe, Edmé Foucher (1776-1864), notaire à Paris du 9.IX.1802 au 30.VIII.1834

LA FOLIE, EXPLOITATION AGRICOLE

Après avoir cédé le bail du moulin de Longsault à son fils aîné, **Louis Isambert** et sa famille partiront vivre à La Folie.

Il n'aura de cesse d'étendre le domaine en rachetant les terres et bois environnants et deviendra ainsi propriétaire de plus de cinquante trois hectares. Il y pratiquera l'élevage des moutons comme il y est fait allusion dans la correspondance ci-dessous rapportée.

Dans une lettre adressée à sa mère le 15 juillet 1814, la jeune épouse (née **Eugénie Afforty**⁸) de **François-André Isambert**, futur député d'Eure-et-Loir puis de la Vendée, relate son séjour à la Folie :

*" Ma bonne petite maman,
Tu as eu par mon mari des détails sur notre arrivée à Longsault, nous en sommes partis le lendemain matin qui était hier, pour nous rendre à la Folie, mon beau-frère n'avait pas là son cheval, nous nous sommes décidés à faire le chemin à pied, je craignais d'abord d'être bien fatiguée parce qu'il y a une grande lieu et demi, mais nous nous sommes reposés plusieurs fois, nous avons pris par de jolis petits sentiers, cette route est fort agréable ; nous avons trouvé en arrivant ma belle-mère et ma belle-sœur Thérèse, mon mari avait son uniforme en sorte que de loin elles ne le reconnurent pas et crurent qu'il était un militaire et sa femme qui venaient demander à loger.*

Mon beau-père était à Chartres, il n'en est revenu que le soir, nous avons passé la journée à visiter la maison, le jardin, à cueillir des fraises et à mener paître les moutons (...)"

UNE TROUBLANTE COÏNCIDENCE

Lors de son séjour, les parents de François-André Isambert n'ont pas dû manquer de lui raconter que trois mois auparavant ils avaient recueilli à la Folie un jeune soldat qui semblait avoir le même âge que lui ; très affaibli, il ne leur avait pas dit comment il s'appelait, il avait seulement pu leur indiquer qu'il sortait de l'hôpital de Paris, qu'il était atteint de fièvres depuis quatre mois et qu'il se rendait à Luçon pour y retrouver sa mère qui était veuve.

Recueilli et soigné par la mère de François-André Isambert, ce qui était courageux de sa part car il pouvait s'agir d'un déserteur, le jeune soldat meurt le 18 avril 1814. Son acte de décès précise qu'il avait une barbe blonde et des tâches de rousseur sur le visage, que ses vêtements étaient constitués de deux vestes d'étoffe de laine, l'une grise et l'autre rougeâtre et dont la couleur était passée, d'un pantalon de coutil rayé bleu, d'une chemise noire et crasseuse, le tout en mauvais état et couvert de vermine et qu'on a seulement trouvé dans ses poches un sol et un dé à coudre

Pour son inhumation, la mère de François-André Isambert lui fait donner une chemise blanche et un drap.

Cette histoire a dû marquer le jeune clerc de notaire qui ignorait alors qu'il deviendrait un jour député de Luçon, la ville où ce jeune soldat venu de Paris essayait désespérément de se rendre pour y retrouver sa mère et mourir auprès d'elle, et c'est auprès de la mère de François-André Isambert qu'il meurt !

⁸ Des Afforty, laboureurs et receveurs au 18^{ème} siècle dans les plaines du Nord de Paris sont cités dans le livre de Jean-Marc Moriceau, référencé sous le n°14. S'agit-il d'une homonymie ou d'une parenté entre lesdits Afforty et Eugénie Afforty, épouse de François-André Isambert?

LOCATION DU DOMAINE À LUBIN ISAMBERT (1822-1850)

Devenu veuf en 1822, **Louis Isambert** se retire à Chartres, faubourg Saint-Barthélémy, 6 rue de la Croix-Thibault et l'exploitation du domaine et de la tuilerie est reprise par son fils cadet, **Lubin Isambert**.

Le 9 juin 1827, par acte reçu par Me Matthieu **Vassard**, notaire à Chartres, successeur de Me Bouvet, **Louis Isambert** revend le domaine à son fils aîné **Louis Désiré Isambert**.

Cette vente avantage manifestement ce dernier car il est dispensé d'en payer immédiatement la totalité du prix soit 74 000 francs, seule une somme de 4 000 francs étant versée au vendeur. Le solde, soit 70 000 francs, ne devant être payé aux frères et sœurs de Louis Désiré qu'au décès (survenu en 1840) de leur père, Louis Isambert. Ce qui permettra à **Louis Désiré** de bénéficier des revenus de la propriété alors louée à son frère **Lubin**.

Maître Matthieu **Vassard** avait épousé à Chartres le 15 novembre 1819, **Cécile Victoire Le Tartre** sœur de **Rémy Le Tartre**⁹, fils de notaire et lui-même notaire, lequel sera un fidèle soutien d'Adelphe Chasles adversaire de François-André Isambert. Adelphe Chasles et Rémy le Tartre, avaient, en particulier, cofondés, en 1838, avec le concours de Monsieur Chasles, père, le *Journal de Chartres*, de tendance conservatrice

Les deux filles de **Lubin Isambert** et d'**Antoinette Fichot** mariés à Chartres le 5 juin 1824 naîtront à Gasville respectivement en 1825 et 1827 :

- **Antoinette** qui épouse à Gasville le 17 septembre 1844, **Emile Augustin Minard**, fils de Pierre Augustin Bernardin Minard et de Marie Julie Pélagie Pelard
- **Caroline**, mariée à Gasville, le 24 septembre 1849, avec **Charles Félix Lhopiteau** fils de Louis Charles Lhopiteau et de Marie Thérèse Adélaïde Lefebvre



Gustave Lhopiteau
(1860-1941)

Ces précisions d'état-civil ne sont pas complètement superflues car elles montrent un certain nombre d'interrelations familiales.

- En effet, la sœur d'Antoinette Fichot, Angélique Fichot avait épousé à Boisville la Saint Père, le 6 mai 1823, Jean-Pierre Jumeau, qui succèdera à ses beaux parents comme agriculteur à Boisville la Saint Père. Ils seront les parents de **Ferdinand Narcisse Jumeau** (mars 1824- octobre 1885), d'abord cofondateur, en 1858 avec Alphonse Coudray du journal *L'Union Agricole* puis élu sénateur d'Eure et Loir le 25 janvier 1885.

Ferdinand Narcisse Jumeau fut le meilleur ami de Narcisse Anténor Leloup, et le parrain du fils de ce dernier Charles Guillaume Leloup (cf infra page 27). Ils étaient donc alliés et peut-être voisins car Ferdinand Narcisse Jumeau décéda à Nogent le Phaye où il habitait vraisemblablement.

- La mère d'Emile Augustin Minard, Marie Julie Pélagie Minard n'est autre que la sœur de Jean Nicolas Minard qui avait épousé Marie-Thérèse Isambert (cf ci-dessus p 13)

- Enfin, précisons que Charles Félix Lhopiteau sera l'oncle de **Gustave Lhopiteau** (1860-1941), sénateur d'Eure et Loir de 1912 à 1930 et Ministre de la Justice du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921

L'Union agricole de Ferdinand Narcisse Jumeau se posera à partir de sa création en 1858 comme la rivale du *Journal de Chartres* et développera des idées républicaines modérées selon certains, républicaines et anti-cléricales selon d'autres.

Le choix du journal pour la publication des annonces était donc un révélateur des opinions politiques de l'annonceur. A ce sujet, c'est le *Journal de Chartres* qui sera choisi par Albert Rabourdin pour la parution, dans le numéro du 17 avril 1879, d'une annonce concernant le recrutement d'un contremaître tuilier pour la Folie.

⁹ L'épouse de Rémy Le Tartre, Adèle Sophie Courtois est la petite fille de Toussaint François Isambert et de Marie Doublet (voir note page 13). Elle est donc cousine germaine de Désiré Sanislas Rabourdin (voir aussi la note, page 14). A la suite de son décès en 1869, une notice nécrologique sur Rémy Le Tartre est parue dans l'Annuaire d'Eure et Loir de 1870.

2-3- 1850-1861 NARCISSE ANTÉNOR LELOUP, successeur de LUBIN ISAMBERT

Puis **Lubin Isambert** prenant de l'âge, il appelle à ses côtés son neveu **Narcisse Anténor Leloup**, fils de sa sœur **Rose Angélique Isambert** et de **Jean Mathurin Leloup**

Bien que bachelier et ayant commencé à Paris des études de droit, **Narcisse Anténor Leloup** était rentré précipitamment dans sa Beauce natale, en 1844, son père venant de mourir, pour reprendre l'exploitation de la ferme de Loinville à Champseru et des cent hectares que leur loue le Baron **Hesmivy d'Auribeau**. Prenant en location le domaine de la Folie, il laissera après 1850, l'exploitation de la ferme familiale à son frère cadet, André Athanase, alors âgé de 24 ans qui décèdera précocement à 35 ans en 1860. (L'exploitation de la ferme de Loinville sera reprise, après cette date, par la famille **Coudière**).



Narcisse Anténor Leloup



*Euphrasie Rosalie Rabourdin
Epouse de Narcisse Anténor Leloup*

Le 7 mars 1850 son oncle **Louis Désiré Isambert** qui avait eu comme fermier jusqu'en 1850 son jeune frère, **Lubin Isambert**, lui donne à bail pour douze ans suivant acte reçu par Maître Levassor, notaire à Chartres (successeur de Maître Vassard) le domaine de La Folie acquis par le grand-père de **Narcisse Anténor**, quarante-sept ans auparavant. La surface de la tuilerie est de

26 495 m2 auxquels s'ajoutent les terres agricoles pour 313 785 m2

Le loyer annuel a été fixé à 3 000 francs payable par tiers le 30 novembre, le 1^{er} avril et le 24 juin. La mère de Narcisse Anténor, **Rose Angélique Isambert, veuve Leloup**, propriétaire cultivatrice à la ferme de Loinville à Champseru s'est portée caution du paiement du loyer.

Mais l'oncle se réserve la maison de maître et pour l'habitation de son neveu il lui loue « *une portion de la grande bergerie formant retour d'équerre avec les bâtiments longeant le chemin de Chartres qui comprendra quatre pièces, une cheminée double et une cheminée simple, deux portes dont une sur le chemin de Chartres et l'autre sur la cour, cinq croisées et un grenier au-dessus de l'habitation* »

Narcisse-Anténor Leloup est un homme entreprenant qui s'intéresse autant à la tuilerie et briqueterie qu'à l'agriculture et au machinisme agricole.

L'ACTIVITÉ DE TUILERIE BRIQUETERIE ET SA REGLEMENTATION AU 19^{ème} SIECLE

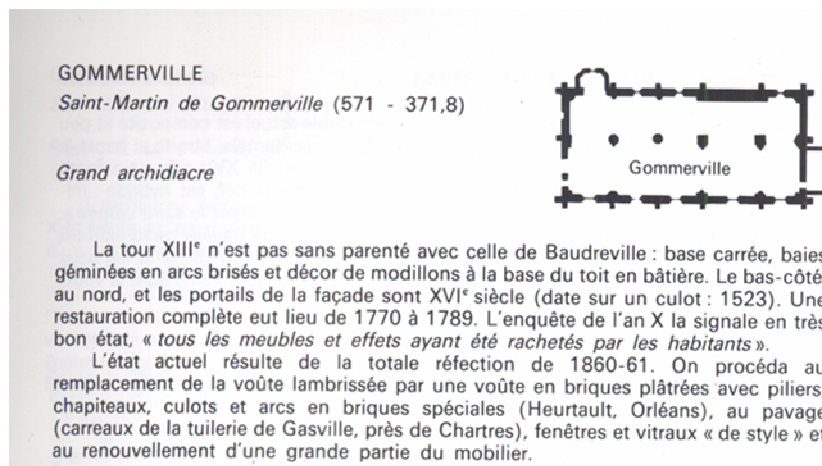
Pour ce qui est des **activités industrielles**, Narcisse Anténor Leloup veut développer l'activité de la tuilerie et à cet effet sollicite du préfet d'Eure-et-Loir l'autorisation d'installer des fours sur la commune voisine de Coltainville et en 1856 il acquiert une parcelle de plus d'un hectare à Archevilliers à Chartres (Archevilliers, hameau, est situé à cheval sur les communes de Chartres et de Nogent le Phaye).

Il participe à l'exposition universelle de Paris de 1855¹⁰ pour y présenter ses briques et carreaux

150 ans après, on peut encore voir les carreaux qu'il a fabriqués dans l'église de Gommerville, ceux-ci recouvrant l'ensemble de son sol.



Divers motifs du carrelage de l'église de Gommerville fabriqué par la briqueterie de la Folie (photos Michel Imbault, octobre 2012)



Article de Madame Couturier paru dans le bulletin de la Société Archéologique d'Eure et Loir, n°102, 2^{ème} trimestre 1984, page13.

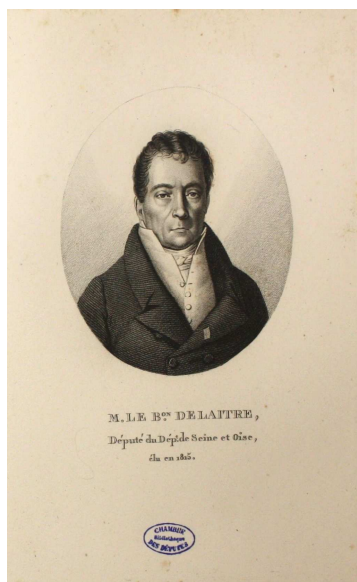
Les activités de tuilier briquetier telles que Narcisse Anténor Leloup avaient à en connaître au domaine de la Folie se sont exercées dans le cadre de réglementations particulières prises par les préfets d'Eure et Loir et qui sont retracées ci-dessous.

¹⁰ Six expositions universelles ont été eu lieu à Paris au 19^{ème} siècle: en 1848, 1855, 1867, 1878, 1889 et 1900. Celle de 1855 s'est tenue sur les Champs Elysées du 15 mai au 15 novembre. Elle fut organisée par une Commission comptant parmi ses membres Frédéric Le Play (1806-1882) <http://fr.wikipedia.org/> et Michel Chevalier (1806-1879) <http://fr.wikipedia.org/>. Albert Le Play, médecin, fils de Frédéric Le Play épousa Marie Michelle Chevalier, fille de Michel Chevalier. Une de leurs filles, Cordélia Le Play (1884-1956) se maria en 1903 à Paris 7^{ème} avec le docteur Maurice Marcille (1871-1941), inventeur et promoteur des "autochirs" lors de la Grande Guerre de 1914-18 [18], ce qui lui valut d'être élu à l'Académie de médecine et d'être décoré de la Légion d'Honneur. Comme il vécut au château Solvins, (près de Pithiviers), à Dadonville, une rue, portant son nom, a été inaugurée dans cette commune le 28 janvier 2012 en présence des autorités civiles et militaires. Nos adhérents, Martine Bruneau-Leroux, Michel et Anne Marie Imbault, Bruno et Marie-Pierre Langrené et Lucette Villard nous avaient informé de cette inauguration à laquelle ont assisté Nicole Marcille, Bruno Langrené et Jean-Pierre Marcille.

Une réglementation particulière

Les tuileries ont, depuis plusieurs siècles, fait l'objet d'une réglementation particulière visant à les éloigner des parties habitées des communes. On peut notamment citer un arrêt du 7 septembre 1497, un édit de décembre 1577 et des lettres patentes d'octobre 1673, ce qui pourrait expliquer pourquoi la tuilerie de la Folie se trouvait isolée.

Au début du XIX^{ème} siècle, le pouvoir prend conscience qu'il s'établit dans les villes ou abords des communes, dans des locaux trop rapprochés des habitations, des ateliers, manufactures, fours à brique et à tuiles qui compromettent la salubrité et occasionnent des incendies. Par un arrêté en date du 25 juin 1806, le baron **Jean-François Delaître**¹¹ (1766-1835), préfet d'Eure et Loir de 1800 à 1813, interdit la construction des ateliers, manufactures, briqueteries, chaufourneries, amidonneries et autres fabriques soit dans l'enceinte ou aux abords des communes, soit dans un local trop rapproché des habitations et, pour les établissements se trouvant déjà dans cette position, il ordonne dans un délai de trois mois leur démolition et leur translation vers un nouvel emplacement qui aura reçu l'accord du conseil municipal puis du préfet.



*Jean-François Delaître
(1766-1835)*

Source: Archives de l'Assemblée nationale

Attentif au développement de l'agriculture, le préfet créera, en 1806, une bergerie départementale à Rozay sur la commune de Bailleau le Pin.

Ayant remarqué l'intelligence précoce de François André Isambert, lequel a rédigé à l'âge de 14 ans, une "Ode à la Paix", ce même préfet lui obtiendra une demi bourse pour lui permettre d'étudier au Lycée impérial de Paris. Il y retrouvera son compatriote, Michel Chasles (1793-1880) futur grand mathématicien ainsi que le jeune frère de celui-ci, Adelphe Chasles (1795-1868), futur député-maire de Chartres avec lequel il se liera d'amitié mais qui deviendra par la suite, son principal rival politique. Rappelons que le petit cousin de Michel et Adelphe Chasles, Pierre Jacques François Chasles (1782-1842) a épousé en 1804 Marie Catherine Geneviève Isambert, sœur aînée de François-André Isambert.

Le 21 août 1842, **Léonce Henri Vallet, baron de Villeneuve**¹² (1806-1866) préfet d'Eure et Loir de 1837 à 1843 adresse un rapport au ministre de l'Intérieur:

"Des incendies ont lieu très fréquemment dans mon département depuis quelques temps, ils sont presque tous causés par l'imprudence des enfants qu'on laisse jouer avec des allumettes chimiques..."
[19] [20]

¹¹ Dans la descendance de la famille Delaître, se trouvent des membres de la famille de notre adhérente Hélène Babeur

¹² A signaler que l'identification, de façon précise, par Marie-Thérèse de Reviers de Mauny, de Léonce Henri Vallet, baron de Villeneuve, prédécesseur du baron de Jessaint comme préfet d'Eure et Loir, est en quelque sorte un inédit car il ne figure sur aucun des documents que nous avons pu consulter. Nous en avons profité pour mettre à jour la rubrique "Préfets d'Eure et Loir" de Wikipédia qui était également lacunaire sur ce point.



Aussi en 1843, le 11 novembre, son successeur, le baron **Adrien Bourgeois de Jessaint** (1788-1850), préfet d'Eure et Loir de 1843 à 1847, interdit les couvertures en paille ou roseaux, propagateurs de nombreux incendies. (affiche ci-contre)

Ernest de Grouchy (1806-1879)
Source: Archives de l'Assemblée nationale



Ernest de Grouchy (1806-1879) [21] préfet d'Eure et Loir de 1849 à 1854, est pour nous une figure connue dont il a déjà été question dans les **Souvenirs de Clémence Renard** pendant la période où il était préfet du Loiret, poste auquel il sera nommé en 1857.

Alors qu'il était en fonction, le 18 mai 1853, il renouvelle l'arrêté du préfet de Jessaint et interdit « *de couvrir les bâtiments neufs ou reconstruits à neuf, en chaume, paille, roseaux, bruyères, bois ou toute autre matière combustible et d'utiliser ces matériaux dans la reconstruction des couvertures existantes même partielle.* »

Le préfet, craignant certainement la réaction des habitants tout en se référant explicitement à l'arrêté du baron de Jessaint, prend le soin d'expliquer pourquoi il a pris cette décision.

La fréquence des incendies dans nos campagnes avait depuis longtemps frappé les esprits et fait souhaiter qu'il fût porté remèdes au mal en l'attaquant dans son principe.

Si l'on étudie la statistique de ces sinistres dans les départements habitués à construire les toitures en tuile ou en ardoises, et dans celui de l'Eure-et-Loir, où règne la coutume de couvrir les bâtiments en paille ou en roseaux, on trouve qu'autour de nous les incendies sont plus nombreux, le chiffre des pertes plus élevé que partout ailleurs. Cette différence accuse hautement les dangers du mode de couverture en matières combustibles.

Amener insensiblement les populations à l'usage des toitures en tuiles ou en ardoises est le seul moyen d'arrêter ce fléau qui prend, dans la Beauce surtout, des proportions si effrayantes et qui trop souvent réduit en cendres des villages entiers.

Au mois de novembre 1843, un de mes prédécesseurs avait pris un arrêté dans ce but. Mais, comme toutes les mesures qui froissent l'intérêt privé, il souleva d'abord de vives réclamations. L'administration s'en préoccupa peut-être plus qu'il n'eût convenu. Elle atténua ou suspendit les dispositions prohibitives qu'elle avait ordonnées, et en 1849 l'arrêté lui-même fut rapporté.

MM. les Maires furent chargés d'y suppléer par les mesures locales que commanderaient les circonstances. Mais trop peu répondirent à cet appel, et le fléau continua de sévir. De 1848 à 1852, plus de trois cents incendies ravagèrent le département, éclatant surtout dans des localités qui comptaient le plus de couvertures en paille ou en roseaux.

Aussi les hommes les plus éclairés et les principaux fonctionnaires ne tardèrent-ils pas à exprimer leur regret de la décision intervenue en 1849. Le Conseil Général s'associant à ce sentiment, témoigna dans chacune de ses sessions le désir de voir l'administration combler la lacune qui en avait été la suite. M. le Ministre de l'intérieur lui-même, frappé des désastres que nous eûmes en 1851, recommanda de rechercher les moyens qui pourraient les rendre plus rares.

Pour répondre à ces vœux, expression d'un besoin réel, j'ai repris l'œuvre de mon prédécesseur en en atténuant les prohibitions dans une juste mesure, afin de concilier autant que possible le soin de l'intérêt public avec les droits de la propriété.

Ces précautions rédactionnelles n'empêchent pas l'application de l'arrêté et à la suite de l'arrestation de trois contrevenants, l'Eure-et-Loir connut ce qu'on a appelé « l'émeute de la paille » (27 novembre 1853) où le préfet faillit être lynché par une population en colère.

En effet, la résistance de la population à la mise en application du décret provenait du fait que le poids des tuiles, plus lourd que celui du chaume, obligeait de refaire entièrement la charpente des maisons [22].

La répression fut sévère les tribunaux de Chartres et de Dreux condamnèrent une soixantaine de personnes à des peines allant jusqu'à 5 ans de prison.

Napoléon III, Empereur depuis seulement 2 ans, voulant ménager ses sujets, amnistiera la plupart des condamnés et mettra fin aux fonctions du préfet de Grouchy en Eure et Loir pour le nommer plus tard dans le Loiret.

En 1855, son successeur, **Félix Montois**, préfet de 1855 à 1856, annula donc l'interdiction d'utiliser « *de la paille et autres matière combustible en cas de reconstruction même partielle.* »

Malgré ces palinodies, le mouvement est lancé et dès 1848, plus de cent vingt tuileries, sont recensées dans le seul département d'Eure-et-Loir témoignant de la rudesse de la concurrence. Mais la tuilerie de la Folie sera la plus importante du département, elle sera classée en 1882, avec ses quatre-vingt ouvriers comme deuxième industrie des cantons de Chartres Nord et Sud [23] juste après la fonderie de Chartres de Messieurs **Béthouart** et **Brault** qui compte 250 ouvriers.

LA DIMENSION AGRICOLE

Dans le domaine agricole, Narcisse Anténor Leloup est l'inventeur d'une charrue bineuse et fouilleuse qu'il fera confectionner par le forgeron de Gasville et qu'il présentera au concours général et national d'agriculture de Paris en juin 1860.

Il s'impliquera de façon importante dans le **Comice agricole de Chartres**, dont il sera l'un des membres du conseil d'administration et où il aura pour collègues (en 1857) les deux vice-présidents: **Emile Lelong**, cultivateur à la Folie (Maintenon) et **Louis Auguste Isambert** (fils de *Toussaint François Isambert* et de *Marie Doublet*, (cf note page 14,) , les autres membres étant **Roussille aîné**, maire de Villeau, **Louis Emile Thirouin**, cultivateur à Cherville (Oinville/Auneau (tous quatre apparentés **Marcille**), **Daniel Boutet**, futur maire de Chartres (voir ci-dessous, chapitre 2-4) etc.



*Louis Auguste Isambert
(1785-1878)*

Emile Lelong, un des deux vice-président du Comice agricole de Chartres est le fils de **Victor Lelong**, qui selon Michel Aubouin [5] fut, à Soulaire, à la pointe du progrès technique, en semant le premier du trèfle et du colza et en communiquant au Ministre de l'Agriculture des rapports sur les cultures.

Louis Auguste Isambert (1785-1878), l'autre vice-président, maire de Sours de 1818 à 1848, conseiller d'arrondissement, fut décoré de la Légion d'Honneur en 1847, pour son remarquable élevage de moutons. A ce propos, notre regretté administrateur et ami, l'abbé **Jean-Louis Isambert**, descendant de Louis Auguste, aimait rapporter l'anecdote suivante:

Selon la tradition familiale, le roi **Louis Philippe** qui aurait épinglé lui même la décoration aurait échangé quelques mots avec le récipiendaire:

- *Alors, monsieur Isambert, êtes-vous content de vos fermiers?*
- *Sire, ce sont mes fils*
- *Alors, le roi se penchant à l'oreille de Louis Auguste Isambert et à mi-voix:*
- *Ce sont les pires!*

Parallèlement à l'exploitation de la tuilerie, Narcisse Anténor Leloup à la suite de Lubin Isambert continuera l'élevage des moutons comme le confirme l'épisode suivant.

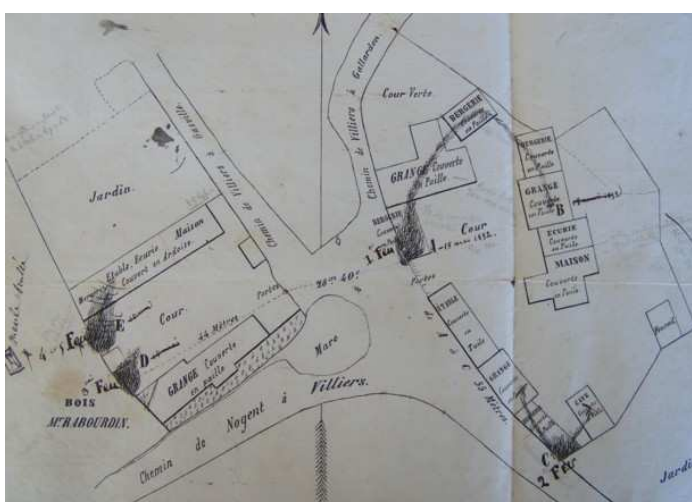
A Nogent le Phaye [24] [25], commune limitrophe de Gasville Oisème, **Philippe Guillaume Rabourdin** (dont l'ascendance a déjà été présentée page 11), marié avec **Louise Euphrasie Rabourdin**, éleveur et négociant de moutons, exploite à Villiers-le-Bois, hameau de la commune, deux fermes appartenant à son beau-père, Charles Rabourdin (1782-1855), retiré à Chartres, rue de la Foulerie: une petite ferme dite Delaleu et une plus grande.

Le 19 mai 1852, un incendie important, manifestement criminel car allumé en plusieurs endroits simultanément, se déclare dans cette dernière exploitation.

Une enquête est menée immédiatement par la gendarmerie et si le caractère criminel apparaît patent, il n'y a pas d'indices qui permettent d'orienter les recherches vers un coupable. En fait, l'incendiaire qui est un berger travaillant chez Rabourdin, sera retrouvé cinq ans plus tard en 1857 car entre temps, il aura allumé d'autres incendies dans d'autres exploitations dans lesquelles il était salarié. D'où, le recoupement avec l'incendie de 1852 à Villiers.

Bien évidemment, à l'époque, faute d'indices, la question se pose de savoir à qui profite le crime. Or, les exploitations sont assurées contre l'incendie à la Garantie Mutuelle, celle là même qui a été co-créeée par Louis Isambert en 1819: la petite ferme Delaleu pour 9 000 francs, la grande ferme pour 13 000 francs.

Le juge d'instruction qui apparaît très méticuleux car il a même fait dresser, par un géomètre, le plan des fermes avec les départs de feux ne néglige pas la question de savoir si Rabourdin ne serait pas l'auteur de l'incendie et ce afin de toucher le remboursement de l'assurance.



Reconstitution des trois départs de feux, lors de l'incendie du 18 mai 1852, dans une des fermes Rabourdin à Nogent le Phaye

Comme à l'époque les dépôts en banque étaient pratiquement inconnus, pour connaître la position financière de Rabourdin, il délivre, un certain nombre de commissions rogatoires pour auditionner les cultivateurs fournisseurs de moutons avec lesquels Rabourdin est en affaires.

C'est ainsi que déposent successivement:

- le 24 juin 1852, **Lubin Isambert**, retiré à Chartres, ancien cultivateur à la Folie,
- le 26 juin, **Narcisse Anténor Leloup**, cultivateur à la Folie, **Toussaint Jérôme Gautron**, **François Désiré Cintrat**, **Rémy Parfait Bourgeois**, cultivateurs à Coltainville, **Pierre Augustin Bourgeois**, cultivateur à Gasville,
- le 27 juin, **Louis Moreau**, cultivateur à Brion (L et C), **Eugène Lefèvre**, cultivateur à Brééz (Umpeau)
- les 29 juin et 30 juin, **Jacques Baubion**, cultivateur et adjoint à Soulaire, **Etienne Auguste Menant**, cultivateur et marchand de moutons à Vitray.

Les témoignages sont éloquents.

" Je connais M. Rabourdin depuis plus de 15 ans. J'ai fait avec lui des affaires importantes. Il a toujours bien rempli ses obligations envers moi. C'est un homme extrêmement actif et très habile dans son état" (Lubin Isambert).

"Depuis environ trois ou quatre ans, j'ai été en relation d'affaires avec Monsieur Rabourdin. Je lui ai vendu plusieurs fois des moutons, il les a toujours payé comptant. Sans en être certain, je le crois dans une bonne position de fortune car pour faire son commerce il a besoin de fonds

considérables attendu que les moutons se payent comptant aux cultivateurs et que ceux à qui il les livre dans les marchés ne payent en général qu'à terme" (**Narcisse Anténor Leloup**).

"Je fais des affaires avec M. Rabourdin depuis une quinzaine d'années, elles s'élèvent à environ 3 à 4000 francs par an. Il m'a toujours parfaitement payé. Je me suis trouvé souvent avec lui dans les marchés et j'ai pu voir que son portefeuille était bien garni et qu'il payait comptant ce qu'il achetait. Mon opinion est que M. Rabourdin est dans une bonne position de fortune" (**Toussaint Jérôme Gautron**)

"Depuis 10 à 12 ans, je connais Rabourdin et je fais des affaires avec lui; il dirige une grande exploitation et fait un commerce considérable sur les moutons... Rabourdin est le plus fort commerçant que je connaisse: il achète bien et paie de même. C'est un homme rangé et d'un caractère très égal. Il a la confiance des marchands et pourrait avoir auprès d'eux s'il le voulait un crédit illimité. J'ai vu des particuliers qui ne le connaissait que de nom et de réputation lui faire des commandes considérables dont la livraison et la qualité étaient laissées à sa loyauté" (**Louis Moreau**)

" Je fais beaucoup d'affaires, pour des sommes considérables avec M. Rabourdin et ce depuis 7 à 8 ans. Plusieurs fois, je lui ai vendu des moutons pour la somme de 6 à 7000 francs... Il m'a toujours payé comptant et je ne connais pas de commerçants en moutons qui remplissent leurs engagements avec plus de loyauté et d'exactitude. Quant à sa position de fortune, je ne la connais pas mais j'ai toujours pensé qu'elle devait être bonne parce qu'il paye toujours comptant ce qu'il achète et qu'il appartient à une famille riche" (**Etienne Auguste Menant**)

Etc.etc.

Quand, il déposait, en 1852, devant le juge d'instruction, **Narcisse Anténor Leloup**, alors déjà marié avec Sidonie Luce Paragot, était certainement loin de se douter que devenu veuf, il épouserait quatre ans plus tard, **Euphrasie Rosalie Rabourdin**, fille de l'homme pour lequel il témoignait. De cette union célébrée à Nogent le Phaye, le 21 août 1856, naîtra, notamment, à la Folie le 11 mai 1858, son fils, **Charles Guillaume Leloup** que l'on voit photographié, *ci-contre*, âgé de 13 ans environ vers 1871.

Guillaume Rabourdin et son épouse Louise Euphrasie Rabourdin sont tous deux descendants de Charles Rabourdin (1716-1791) et Marie Anne Chaudé (1711-1775) [26]. Mais Philippe Guillaume Rabourdin, se trouve être également un descendant d'Anne Rabourdin (1674-1737) et d'Anselme Dramard [26]. Ce qui signifie que Charles Guillaume Leloup a une triple ascendance Rabourdin.



Charles Guillaume Leloup
(1858-1948)

Albert Rabourdin qui exploitera la Folie à la suite de Narcisse Anténor Leloup, ne pourra faire preuve, quant à lui, "que" d'une double ascendance Rabourdin. Il descend, en effet, par deux fois de Charles Rabourdin (1682-1754) et de son épouse Marie Michau. Une fois, de leur fille, Marie Rabourdin (1711-1743) épouse de Jean-Jacques Marcille (1711-1783). Une autre fois de leur fils, Jean Baptiste Rabourdin (1718-1779) marié avec Anne Louise Angélique Gresland (1720-1791) [23].

Si **Charles Guillaume Leloup** et **Albert Rabourdin** sont parents par les **Rabourdin**, ils le sont également par les **Georgeon** (et ils ont donc, entre autres, une parenté commune avec les collectionneurs Marcille, avec Félix Raimbert, député d'Eure et Loir de 1831 à 1837 (cf page 11) et avec la descendance de Toussaint François Isambert et de Marie Doublet (cf note page 14)

2-4 DONATION PARTAGE PAR M. et Mme RABOURDIN À LEURS DEUX FILS. Albert RABOURDIN, nouvel exploitant de la Folie Bouvet (1861-1885)

Le 20 juin 1873, par devant Maître Gustave Besnard¹³, notaire à Chartres successeur de Maître Levassor, **Désiré Stanislas Rabourdin**¹¹ (1805-1885) et son épouse **Lucrèce Virginie Isambert**¹⁴ (1815-1891), font donation à leurs deux fils des biens dont ils sont propriétaires:

- le cadet, **Paul Rabourdin** (1838-1889) reçoit l'établissement d'équarrissage de Sours¹⁵,
- l'aîné, **Albert Rabourdin** (1833-1900), époux d'**Emilie Félicité Bouju** (1840-1918) reçoit le domaine de la Folie dont **Lucrèce Virginie** avait hérité au décès de son père, Louis Désiré Isambert, le 4 novembre 1868 à la Commanderie de Sours.

L'ATELIER D'ÉQUARRISSAGE DE SOURS [27]

Ci-contre, une affiche publicitaire concernant le noir animal, les engrais et l'huile à graisser les machines, produits dérivés de l'équarrissage.

Mais l'atelier d'équarrissage, créé en 1842, par Désiré Stanislas Rabourdin reste associé au nom de **Louis Pasteur** venu y faire les prélèvements qui constitueront la première étape de la recherche qui aboutira à la vaccination anti-charbonneuse

Les moutons, victimes de la maladie du charbon

De tous temps, en effet, les moutons dans des proportions variables selon les troupeaux, avaient été victimes de la maladie du charbon. Sans évidemment que les causes et les remèdes en soient connus.

Désiré Stanislas Rabourdin, époux de **Lucrèce Virginie Isambert** a obtenu, en 1842, l'autorisation d'établir un atelier d'équarrissage à Sours où sont apportés, entre autres, les carcasses de moutons morts de la maladie charbonneuse.

Evacuer les cadavres de moutons, c'est bien. Essayer de prévenir la maladie c'est mieux !

Au 19^{ème} siècle, alors que l'élevage du mouton est devenu très rentable, la persistance de la maladie charbonneuse devient, en effet, de plus en plus intolérable. L'Eure et Loir, avec ses nombreux troupeaux de moutons, étant particulièrement touché, le Conseil général- sous l'impulsion d'un de ses membres, **Daniel Boutet** (1819- 1894) [9] originaire d'une famille de Tillay le Peneux et descendant Thirouin, vétérinaire et futur maire de Chartres (1881-1894), - effectue des démarches auprès du Ministère de l'Agriculture lequel va missionner Pasteur.



¹³ La fille de Maître Gustave Besnard, Thérèse Besnard (1877-1932) épousera à Chartres le 21 juin 1905, Henri Isambert (1874-1945) descendant de Toussaint François Isambert et de Marie Doublet (note 3 page 13).

Sa petite fille, Anne-Marie Besnard épousera Joseph Pichard, maire de Chartres de 1955 à 1966.

¹⁴ Rappelons que Lucrece Virginie Isambert s'était mariée à Chartres le 14 mai 1832 avec Désiré Stanislas Rabourdin, fils de Dominique Rabourdin et de Marie Thérèse Justine Isambert et petit fils de Toussaint François Isambert et de Marie Doublet (note 8, page 14).

¹⁵ A propos de Sours, signalons que Louis Isambert (1845-1929), petit-fils de Louis Auguste Isambert (cf page 25) sera maire de ce village de 1876 à 1912.

Les recherches de Pasteur (1822-1895) vont se faire en plusieurs temps.



"Le bon Pasteur"
Caricature des travaux de Louis Pasteur sur le charbon parue dans "le Charivari", le 27 avril 1882. Source: Gallica

Le premier temps a été consacré à partir de début 1877, à la recherche de l'agent responsable de la maladie. D'où de nombreuses autopsies et prise de sang pratiquées sur les moutons charbonneux dans l'atelier d'équarrissage reçu en donation par **Paul Rabourdin**. Lesquelles ont abouti à la découverte, dans le sang des moutons malades, du bacille du charbon responsable de la pathologie. Ce qui fut une étape préalable indispensable pour l'élaboration d'un traitement.

Dans un deuxième temps, en 1878, à la suite d'une deuxième mission confiée par le ministère de l'Agriculture, Pasteur va enquêter auprès des éleveurs afin de découvrir comment la bactérie infeste les troupeaux. Le 16 août 1878, il engage sa nouvelle campagne d'études en établissant son quartier général, à Saint Germain la Gâtine, chez **Jules Maunoury** (cousin des Maunoury dont nous avons parlé ci-dessus) qui avait bien voulu mettre sa ferme et son troupeau à sa disposition.

Les voies de la contagion ayant été découvertes, Pasteur s'attaque à lors à la mise au point d'un vaccin qui sera expérimenté sur les moutons de Jules Maunoury. D'où, en reconnaissance, le monument Pasteur érigé à Chartres et inauguré le 7 juin 1903 par **Adrien Proust**, professeur de médecine, père de **Marcel Proust**, auteur du discours d'inauguration prononcé par son père [28], cette dernière référence nous ayant été communiqué aimablement par **François Legrand**.



Daniel Boutet, vétérinaire, futur maire de Chartres, la canne sous le bras, au centre, sur le monument Pasteur, à Chartres.

Pour être complet, il faudrait parler d'un quatrième temps qui a consisté dans l'organisation de séances de vaccinations "tests" publiques où, selon un protocole



Le Professeur Adrien Proust, natif d'Illiers, E et L. (1834-1903) photographié par Nadar

rigoureux, des moutons étaient séparés en deux lots, celui des vaccinés, celui des non vaccinés. L'ensemble était alors exposé à l'infection et il s'est confirmé que les moutons non vaccinés mouraient au contraire des moutons vaccinés qui survivaient.

La première séance de vaccination publique qui eut lieu le 5 mai 1881 dans une ferme de Pouilly le Fort, hameau de Vert Saint Denis (S et M), s'avéra probante et eut un grand retentissement. Mais d'autres séances de vaccinations publiques furent organisées.

A Artenay (45) [29], en 1881, dans la ferme d'Herblay appartenant M. Maisons, s'est tenue également une séance de vaccination publique

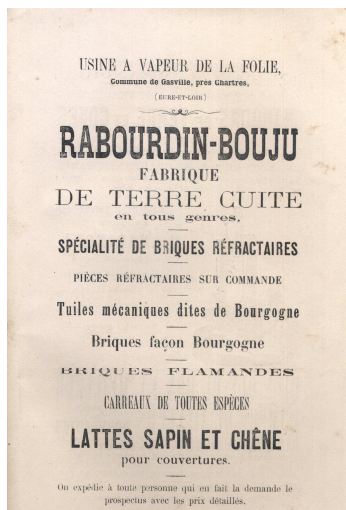
Toujours en 1881 [30], une séance de vaccination publique eut lieu à la ferme Lambert à Barjouville, au sud immédiat de Chartres.

Il est probable que la vaccination des moutons qui se généralise à partir de cette époque signera la fin de l'atelier d'équarrissage de Sours

ALBERT RABOURDIN, NOUVEL EXPLOITANT DE LA FOLIE (1861-1885)

Difficultés financières en raison d'investissements trop importants ou éviction du domaine par les petits-fils du propriétaire ? **Narcisse Leloup** avait quitté la Folie dès 1861 et était parti deux ans après tenter sa chance en Nouvelle-Calédonie où le gouverneur l'avait nommé directeur d'une société agricole à laquelle 300 hectares avaient été concédés.

L'exploitation de la Folie avait été alors reprise, après son départ par **Albert Rabourdin**, petit-fils du propriétaire **Louis Désiré Isambert**. Puis après le décès de ce dernier, Albert Rabourdin était devenu en quelque sorte le locataire de sa mère (fille de Louis Désiré Isambert) qui avait hérité du domaine.



Les tuiles de la Folie étaient réputées et pour les distinguer des autres, elles étaient estampillées pour chacune d'elles « **Rabourdin – Bois, la Folie-Gasville** »

Dans une publicité (*reproduite ci-contre*) publiée en 1869, on peut lire : « *Usine à vapeur de la Folie, Rabourdin-Bouju (nom de l'épouse d'Albert Rabourdin), fabrique de terre cuite, spécialité de briques réfractaires, tuiles mécaniques dites de Bourgogne, briques façon Bourgogne, briques flamandes, carreaux de toutes espèces, lattes sapin et chêne pour couvertures.* »

Albert Rabourdin, en hommage à son grand-oncle, y fera façonner des bustes en terre cuite du jurisconsulte

François-André Isambert (*ci-contre*).

(Trois de ces bustes en terre cuite ont été retrouvés et sont conservés par les descendants des deux familles Isambert, issues chacune d'un des deux Sébastien Isambert (*cf page 14*). En sus, un buste en marbre, sculpté par Louis Félix Chabaud se trouve sur la tombe du jurisconsulte au cimetière Montmartre à Paris, (*cf page 19*) un autre, en marbre également, est au Palais de Justice de Paris. Il existe également un buste en bronze (exposé à Aunay sous Auneau en 2009, *cf page 19*) et deux bustes en plâtre, tous trois conservés dans la famille de François André Isambert.)



Dès 1873, Albert Rabourdin, devenu propriétaire, après la donation de ses parents se lance dans une politique d'expansion soutenue.

C'est ainsi qu'il fait démolir les bâtiments industriels existants et fait édifier sur leur emplacement l'usine [31] dont le descriptif apparaît, ci-après, dans l'apport à la Société en commandite par actions

En 1876, il créera un dépôt à Chartres et reprendra, pour ce faire, moyennant un loyer de 1 200 francs par an, le bail consenti, le 1^{er} février 1873, pour 15 ans par M et Mme Jules Fouré, à M et Mme Chappart [32]. Une fabrication de chaux hydraulique sera créée également à Chartres 19 rue de Châteaudun.

Le 31 décembre 1881, **Albert Rabourdin** crée la société en commandite par actions des « **Grandes tuileries et briqueteries mécaniques à la Folie-Bouvet** » [33]

Pour que la société devint effective, un certain nombre de conditions suspensives devaient être remplies mais comme par la suite il n'a plus été entendu parler de cette société en commandite et qu'Albert Rabourdin continue d'apparaître comme le seul propriétaire de l'usine, la question se pose de savoir si lesdites conditions suspensives ont été remplies et si la société a vraiment été créée.

Cependant, indépendamment de l'existence ou non de cette société en commandite, les statuts donne un état des lieux très intéressant de la tuilerie en 1881.

Maître Gustave Besnard, notaire à Chartres, qui a rédigé le pacte social indique, dans l'exposé préalable, que son client est « *propriétaire de la fabrique de tuiles, briques et poteries de la Folie-Bouvet, commune de Gasville, (et) que dans le but de donner une extension plus rapide à son établissement, extension nécessité par les besoins et demandes toujours croissants et de profiter de sa situation, il a résolu de l'apporter dans une association* »

L'article 1 stipule: "Il est créé une société en commandite par actions entre Monsieur Albert Rabourdin, seul gérant et les personnes qui souscriront les actions".

La durée de la société est de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 1882 mais cette durée pourra être prorogée par décision de l'assemblée générale (article 6).

Le capital est fixé à 600.000 francs, somme considérable, divisé en 1200 actions (pouvant être nominatives ou au porteur) de 500 francs chacune.

- l'apport en nature d'Albert Rabourdin (article 14 des statuts) est de 460.000 francs.
- l'apport en numéraire d'autres actionnaires étant de 140 000 francs
- total 600 000 francs

L'apport en nature d'Albert Rabourdin est le suivant (article 14):

Immeubles:

- la pleine propriété des bâtiments et installations de La Folie à Gasville s'étendant sur une surface de 24 236 m²
- un terrain de 39 290 m² à Nogent le Phaye dans lequel se fait l'extraction de la terre réfractaire et du sable gras
- un terrain de 7 758 m² à Gasville destiné à l'extraction de la terre rouge à briques (cadastré C 229, lieudit chemin de Champseru)
- un terrain de 9 280m² à Nogent le Phaye ayant la même destination
- un terrain de 2 320 m² à Nogent le Phaye pour l'extraction de la glaise à tuiles.

A ces immeubles s'ajoutent, le droit au bail du dépôt de Chartres, les équipements, le matériel, le mobilier et l'achalandage, c'est-à-dire la clientèle, les traités et contrats de toutes sortes.

Il est précisé que "*les chevaux pour l'exploitation agricole*" restent en dehors de cet apport.

Les statuts prévoient également que les actions seront nominatives ou au porteur (article 9) et que les assemblées générales seront convoquées par une insertion dans deux journaux d'annonces légales 15 jours avant la date de l'assemblée lesquelles devront se tenir en mars de chaque année.

Aux statuts est annexé un plan de la tuilerie-briqueterie (*cf ci-dessous*) et l'on peut n'être qu'impressionné par sa grandeur et ses nombreux bâtiments : maison d'habitation, fournil, écuries, greniers, hangars, remises, puits, bûchers, logements, cantines, magasins, caves, huit fours système Virolet avec leurs séchoirs, chambres à terre, bureau, charronnerie, forge et ateliers.

Après 1881, date de la supposée création de la société en commandite, Albert Rabourdin continuera de procéder à des remaniements. D'après le cadastre des propriétés bâties [34], en 1882 et 1883, il fait démolir un four à chaux et une ou des maisons ouvrières et en 1882 fait construire des bureaux sur la parcelle D 153 et de nouvelles maisons ouvrières sur la parcelle C 287 au lieudit La Fosse Blanche toujours sur la commune de Gasville Oisème.

Après la création du dépôt de Chartres en 1876 et toujours après 1881, sans doute pour élargir le rayon d'action de ses activités, il ouvre un nouveau dépôt, à Paris cette fois-ci, au 7 Bd Berthier.



Rançon des investissements effectués, la préoccupation pour Albert Rabourdin sera de faire face aux remboursements des emprunts contractés pour financer la construction de l'usine et des bâtiments annexes.

Dans un premier temps, les terrains agricoles seront cédés mais le produit des ventes ainsi effectuées étant insuffisant pour rembourser tous les créanciers, la tuilerie est vendue à Louis Albert Voyet, banquier à Chartres, le 23 septembre 1885 [35]

3-1885-1898 La famille VOYET, nouveau propriétaire.

En fait, il faut subdiviser cette période en deux parties 1885-1892 et 1892-1898

1885-1892: Louis Albert VOYET

Les Voyet au début du 19^{ème} siècle sont médecins à Yèvre le Châtel (Loiret) puis à Sancheville (E et L) avant de venir s'installer à Chartres dans les années 1840. **Louis Albert Voyet**, qui naît dans cette ville en 1845, n'embranchera pas la profession paternelle. Il deviendra banquier en fondant la banque éponyme.

En achetant, par acte passé en l'étude de Maître Gustave Besnard le 23 septembre 1885 [31], la tuilerie de la Folie Bouvet à Gasville, Louis Albert Voyet (1845-1892) semble vouloir redémarrer l'affaire et la développer.

Selon des indications fournies par Monsieur **Alexandre Mordret-Isambert**, descendant de **Louis Albert Voyet**, la famille **Voyet**, conserve un diplôme (*ci-contre*) délivré le 29 septembre 1889 attribuant la médaille d'argent, "catégorie Groupe 6: Outillage et procédés des industries mécaniques " à Monsieur **Louis Albert Voyet**, dans le cadre de la participation par les propriétaires de la tuilerie de la Folie à l'Exposition universelle de 1889 (voir note page 22)



Par contrat conclu, à Paris, le 25 février 1890, le même **Louis Albert Voyet** obtient de la Société Française d'Etudes et d'Entreprises le droit exclusif de fabriquer de la tuile de montagne (selon un procédé breveté en 1883) moyennant une redevance de 4 francs par mille tuiles produites avec un minimum forfaité à 1 000 francs par an, ce qui équivaut à une production minimum de 250 000 tuiles par an. La redevance est payable chaque semestre civil, le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier



Le château de Fains la Folie

comme les acrotères (au sommet du toit) et les vases en terre cuite (sur le perron) comme on peut le voir sur la photo ci-dessus.

Le même contrat prévoit que si la licence de fabrication est accordée uniquement pour le département d'Eure et Loir, les ventes elles, en revanche, sont permises pour l'ensemble de la France et des Colonies. Cette clause semble indiquer le souci du propriétaire de la tuilerie briqueterie de rechercher des débouchés en dehors du cadre local.

Louis Albert Voyet, par ailleurs, n'hésite pas à utiliser certaines des productions de la tuilerie de la Folie Bouvet pour aménager son château de Fains la Folie où il demeure avec son épouse née **Pauline Elisa Isambert**.¹⁶

Le château continue d'ailleurs de receler certains de ces aménagements et équipements

Cette période va s'achever avec le décès (alors qu'il n'a encore que 47 ans) de **Louis Albert Voyet** à Chartres le 31 octobre 1892. Il laisse ainsi son épouse, Pauline Elisa Isambert, et deux enfants mineurs âgés respectivement de 16 et 11 ans.

Il faut noter qu'à cette époque la tuilerie n'a pas encore retrouvé son équilibre d'exploitation car la redevance calculée pour le 2^{ème} semestre 1892, après le décès de **Louis Albert Voyet** ne porte que sur une production de 147 215 tuiles, inférieure au minimum forfaité de 250 000 tuiles.

1892-1898 La succession de Louis Albert VOYET

Privé de son animateur, alors que sa situation financière n'est pas encore assurée, la tuilerie va probablement être mise en sommeil.

Le recensement de population qui a lieu 4 ans après le décès de Louis Albert Voyet, en 1896, (cf page 37) indique comme seuls occupants, Alfred Michard et Angèle Levassort son épouse ainsi que leurs deux enfants, René et Armandine.

Comme Alfred Michard et Angèle Levassort alors qu'ils n'étaient pas encore mariés figuraient déjà dans le recensement de 1881, logeant, comme employés de maison, sous le même toit qu'Albert Rabourdin et son épouse Emélie Bouju, on peut penser qu'ils ont été investis, en qualité de personnes de confiance, de la fonction de gardiens de la tuilerie de la Folie Bouvet, devenue, sans doute, déserte.

Cette situation va cesser, selon des renseignements tirés des matrices cadastrales de Gasville-

¹⁶ Pauline Elisa Isambert (1851-1909) est la petite fille de Louis Auguste Isambert (cf page 25) et la sœur de Louis Isambert, maire de Sours (cf note 15 page 28)

Oisème, avec le morcellement du domaine de la Folie et la vente des parcelles acquises en 1885.

Vers une date que l'on peut situer aux alentours de 1898 (les inscriptions cadastrales n'étant pas toujours synchronisées avec les dates des actes authentiques) et selon le cadastre, la tuilerie et les maisons ouvrières sont démolies et 10 parcelles sur les 20 possédées par la succession d' Albert Voyet, à Gasville Oisème, sont cédées à Léon François Augustin Luce (natif de Saint Prest) exploitant de carrières¹⁷.

Parmi elles, on retrouve:

- les 6 parcelles (D 149 à D 154) composant le domaine de la Folie tel qu'il figure sur la cadastre napoléonien (voir infra plan, page 6)
- la parcelle C 229 d'où est extraite la terre rouge à briques
- plus 3 autres parcelles.

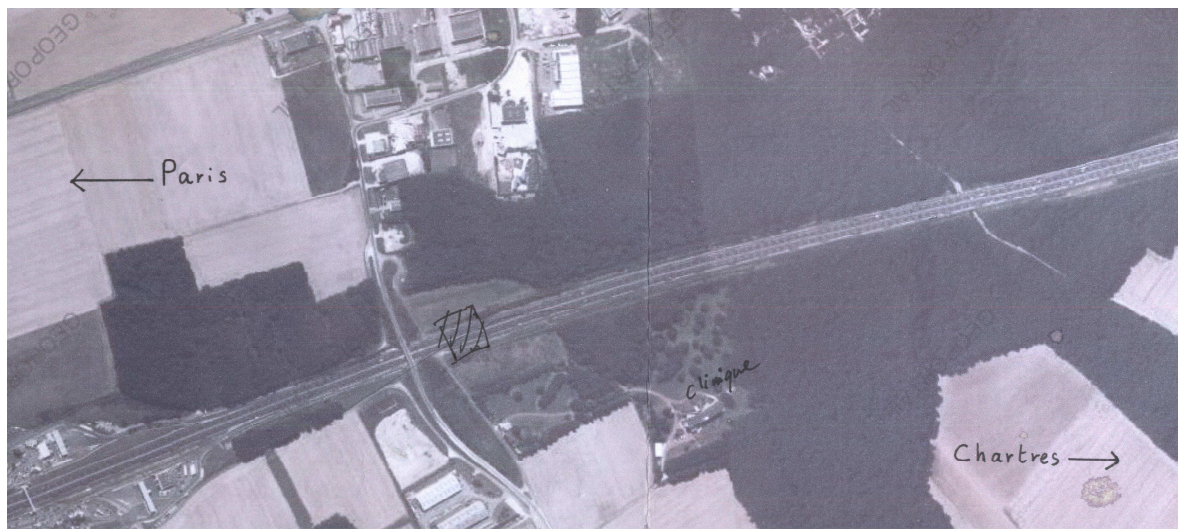
Les 10 autres parcelles sont cédées à plusieurs agriculteurs de Gasville Oisème.

Sous réserve d'une recherche complémentaire qui reste à faire sur le cadastre de Nogent le Phaye, il est probable que les parcelles situées sur cette commune ont eu la même destinée que celles situées à Gasville Oisème.

4-La FOLIE après 1898

Ce sont toujours les matrices cadastrales qui vont nous renseigner. La maison de maître, est démolie [34] en 1910 et cette même année les 6 parcelles composant le domaine de la Folie, stricto sensu, telles que délimitées par le cadastre napoléonien, changent de main [36] et viennent s'agréger aux terres que possède déjà le nouveau propriétaire Charles Chedeville Gangnolle cultivateur à Gasville. Le domaine de la Folie- Bouvet, en tant qu'entité distincte disparaît donc.

Aujourd'hui l'autoroute Paris-Chartres passe entièrement sur le domaine dont l'emplacement se trouve à mi-chemin entre la clinique cardiologique et la station-service juste un peu avant le pont reliant Nogent-le-Phaye et Gasville dans le sens Chartres-Paris, il n'en subsiste pas la moindre trace.



Photographie aérienne de l'emplacement actuel de la Folie

¹⁷ Au chapitre suivant, dans les recensements de population de 1901 et 1906, Léon Luce est qualifié de cultivateur mais il semble que cette qualification soit générique comme cela avait été le cas pour Narcisse Anténor Leloup dans le recensement de 1861. Les inscriptions cadastrales précisent bien, à plusieurs reprises, la qualification d'exploitant de carrières pour Léon Luce. Ce qui est plausible, l'exiguïté de la surface occupée par ce dernier se prêtant mal à une exploitation agricole.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION OCCUPANT LE DOMAINE

Les recensements effectués entre 1836 et 1937 confirment et illustrent les faits relatés ci-dessus.

Recensement de 1836 : Isambert Lubin, 50 ans, Fichot Antoinette, 46 ans, Isambert Césarine, 11 ans Isambert Caroline, 10 ans.

Recensement de 1841 : Isambert Lubin, marchand tuilier, Frichot (sic) Aspasia, sa femme, Isambert Cezarine, sa fille, Legué Denis, chartier, Foulon Jacques, garçon de cour, Levassor n.i., domestique, Paragot Victoire, domestique, Bidard François, berger, Darde Pierre, tuilier, Darde n.i, son épouse, Darde Joséphine, sa fille, Lorpín Edouard, orphelin, neveu de Pierre Darde, Buisson Augustin, tuilier, Buisson n.i, sa femme, Buisson Alphonse, son fils.

Recensement de 1846 : Isambert Lubin, cultivateur et marchand tuilier, 53 ans, Frichot (sic) Aspasia, sa femme, 46 ans, Isambert Caroline, sa fille, 19 ans, Fabin Ch., charretier, 40 ans, Bailly Baptiste, berger, 55 ans, Foullon Jacques, garçon de cour, 52 ans, Oury Célestin, page, 20 ans, Leconte Louise, domestique, 23 ans, Darde Pierre, ouvrier tuilier chef, 40 ans, Renier Justine, sa femme, Darde Joséphine, sa fille, 16 ans, Lorpín Alfred, ouvrier tuilier, neveu de Darde, 15 ans, orphelin, Lorpín Edouard, neveu de Darde, 10 ans, orphelin.



Recensement de 1851 : Isambert Lubin, fermier, tuilier, 55 ans, Frichot (sic) Aspasia, sa femme, même profession, 51 ans, Leloup Anténor, fermier tuilier, maître, 28 ans, Noue Michel Désiré, domestique berger, 25 ans, Foullon Jacques, garçon de cour, 57 ans, Rendu Marie Esterre Léonie, domestique, 23 ans, Lorpín Alfred, tuilier, contremaître, 19 ans, Moisson Philippe, tuilier, contremaître, 37 ans, Lodier Louise Victoire, sa femme, même profession, Moisson Marie Désiré, leur fils mineur, 10 ans, vivant du travail de ses parents

Recensement de 1856 : Leloup Anténor, cultivateur et marchand tuilier, 32 ans, Rabourdin Euphrasie Rosalie, sa femme, cultivatrice, 21 ans, Perthuis Pierre, domestique, 62 ans, Alloiteau Marguerite, domestique, 56 ans, Cellot Angélique, femme Sancé, domestique, 48 ans, Moisson Philippe, contremaître, tuilier, 43 ans, Lodier, Louise Victorine, sa femme, du même état que son mari, 42 ans, Moisson Marie Désiré, ouvrier tuilier, 15 ans, Moisson Alice, sans profession, 2 ans, Lorpín Alfred, contremaître tuilier, 25 ans, Moisson Etienne, sa femme, 25 ans, Lorpín Etienne, sans profession, 3 mois, Lorpín Edouard, tuilier ouvrier, 19 ans.

Recensement de 1861 : Leloup Narcisse, cultivateur, 37 ans, Rabourdin Euphrosine (sic), cultivatrice, 26 ans, Lejars Etienne, charretier, 36 ans, Torcheux Augustine, bonne d'enfant, 19 ans, Dumas Aurore, domestique, 21 ans, Caillé Henri, garçon de cour, 14 ans, Lorpín Edouard, maître tuilier, 24 ans, Medard Rosalie, sans profession, 25 ans, Lorpín Rosalie Adrienne, sans profession, 8 jours, Medard Victor, ouvrier tuilier, 23 ans, Aiglehoux Louise Luce, sans profession, 23 ans.

Recensement de 1866 : Medard Victor, ouvrier tuilier, 28 ans, Aiglehoux Louise, sa femme, 28 ans, Medard Charles, leur fils, 4 ans, Rabourdin Albert, cultivateur et chauxfournier, 33 ans, Bouju Emilie, sa femme, 25 ans, Tribouillet Clémentine, domestique, 35 ans, Jeulin Léontine, domestique, 17 ans, Serivé Léon, charretier, 17 ans, Serivé Isidore, berger, 25 ans, Gervais Colas, domestique, 32 ans, Pallu Hubert, maréchal, 46 ans, Perdu Benoit, jardinier, 44 ans, Vincent Paul Basile, jardinier, 30 ans, Drouet Jacques, domestique, 66 ans, Guerin Clément, domestique, 12 ans.

Recensement de 1872 : Dans la première maison : Medard Victor Lucien, tuilier, 35 ans, Aiglehoux Louise Luce, sa femme, 35 ans, Médard Charles, leur fils, 10 ans, Désirer Philibert, tuilier, 26 ans, Aiglehoux Florentine, sa femme, 26 ans, Desirer Charlotte, leur fille, 3 ans, Desirer Marie, leur deuxième fille, 2 ans, Desirer Olivier, tuilier, 17ans.

Dans la deuxième maison : Rabourdin Albert, cultivateur et tuilier, 39 ans, Bouju Félicité Emélie, sa femme, 32 ans, Foulon Désirée, domestique, 18 ans, Perdu Benoît, jardinier, 48 ans, savoyard, Chandru Alcide, garçon de cour, 24 ans, Dubois Adolphe, charretier, 31 ans, Charreau Auguste, charretier, 30 ans, Dhonneur Hilaire, charretier, 59 ans, Bréhan Pierre, charretier, 63 ans, Michard Armand, domestique, 14 ans, Drouet Jacques, domestique, 73 ans.

Recensement de 1876 : (dans la première maison) : Rabourdin Albert, cultivateur et tuilier, 43 ans, Bouju Emélie Julia Félicité, sa femme, 36 ans, Levassor Angèle, domestique de la ferme 18 ans, Flonnet Marie, charretier, 20 ans, Valflaid Amedée, contremaître à la tuilerie 31ans, né dans les Ardennes, Perdu Benoît, jardinier, 53 ans, né en Haute-Savoie,

(Dans la deuxième maison) Chandru Henri Alcide, domestique, employé à la tuilerie, 28 ans, Leprince Florentine, sa femme, 28 ans, Chandru Théophile, leur fils, 7 ans, Chandru Rosalie, leur fille, 6 ans, Chandru Georges, leur fils, 4 ans, Chandru Gabrielle, leur fille, 3 ans.

Recensement de 1881 : Dans la première maison : Rabourdin Albert, 48 ans, cultivateur et tuilier, Bouju Emélie Julia Félicité, 41 ans, sa femme Michard Alfred Dieudonné, 29 ans, charretier et domestique, Levassor Angèle, 23 ans.

Dans la deuxième maison : Chandru Henri Alcide, 33 ans, gérant, Leprince Florentine, 33 ans, sa femme, Chandru Théodule, 13 ans, leur fils, Chandru Rosalie, 12 ans, leur fille, Chandru Georges, 9 ans, leur fils, Chandru Gabrielle Agathe, 8 ans, leur fille.

Dans la troisième maison : Plassot Pierre François, 53 ans, jardinier, Dolléans Louis Augustin, 52 ans, cantonnier, Guerrier Sidonie, 49 ans, sa femme, Dolléans Maria, 18 ans, leur fille, Dolléans Juliette, 17 ans, leur fille, Chaton Louis, 43 ans, ouvrier tuilier, Marchais Léonie, 37 ans, sa femme, Chaton Louise, 8 ans, leur fille, Guillard Mathurin, 39 ans, journalier, Brouet Floranie, 43 ans, sa femme, Guillard Joseph, 18 ans, ouvrier tuilier, leur fils, Guillard Marie, 12 ans, leur fille, Guillard Henriette, 11 ans, leur fille, Guillard Louis, 9 ans, leur fille, Guillard Thérèse, 6 ans, leur fille, Guillard Marthe, 4 ans, leur fille, Guillard Claire, 2 ans, leur fille, Guillard René, 9 mois, leur fils.



La Folie en 1881



Vases de terre cuite fabriqués à la Folie disposés sur le perron du château de Fains

Dans la quatrième maison : Dufour Victor, 27 ans, comptable, Hourdiaux Léontine, 20 ans, sa femme, Dufour Juliette, 2 ans, leur fille, Hourdiaux Philogone, 51 ans, contremaître.

Dans la cinquième maison : Hilarion François, 31 ans, ouvrier tuilier, Besson Eugénie, 26 ans, sa femme, Hilarion Mélanie, 4 ans, leur fils, Hilarion Eugène, 2 ans, leur fils, Fillon Octave, 41 ans, ouvrier tuilier, Langlois Louise, 47 ans, sa femme, Fillon Lucien, 17 ans, ouvrier tuilier, Fillon

Eugénie 12 ans, leur fille, Hilarion Jean Louis, 29 ans, ouvrier tuilier, Jauthé Jeanne, 28 ans, sa femme, Hilarion François, 6 ans, leur fils, Hilarion Jean-Marie, 1 an, leur fils.

A Gasville, demeurent cinq autres ouvriers tuiliers.

Recensement de 1886 :

Dans la première maison : Dufour Victor Camille, 32 ans, contremaître, Hourdiaux Léontine, 25 ans, sa femme, Dufour Juliette, 6 ans, leur fille, Dufour Mathilde, 4 ans, leur fille, Hourdiaux Philogone, 56 ans, belge, mécanicien, Chaton Louis Désiré, 47 ans, ouvrier tuilier, Marchais Léonie Adéline, 41 ans, sa femme, Chaton Louise Marie, 12 ans, leur fille, Pierre Arthur, 32 ans, charretier, Abdul Augustine, 30 ans, sa femme, Pierre Charles, 9 ans, leur fils, Pierre Charlotte, 7 ans, leur fils, Pierre Juliette, 5 mois, leur fille.

Dans la seconde maison : Chapart Alexandre, 43 ans, tuilier, Muret Eugénie Marie, 41 ans, sa femme, Fournier Louise Joséphine, 14 ans, leur nièce, Macé Arthur, 23 ans, tuilier, Lejars Perpétue Clara, 19 ans, sa femme, Arguillier Louis, 61 ans, chauffeur, Michot Claude, 25 ans, tuilier, Mauguin Louis, 30 ans, tuilier, Maurer, Jean Marie, 31 ans, tuilier.

A Gasville, demeurent cinq autres ouvriers tuiliers.



*Vase de terre cuite ornementé
fabriqué à la Folie*

Recensement de 1891

(2 maisons),

Boutrou Léon, 37 ans, briquetier, Renault Marie, 28 ans, couvrière, sa femme, Boutrou Eloire, 8 ans, leur fils, Boutrou Cécile 6 ans, leur fils, Deneau Ancelme, 42 ans, journalier, Gautruche Alphonsine, 38 ans, sa femme, Deneau Désiré, 17 ans, briquetier, leur fils, Deneau Désirée, 13 ans, leur fille, Deneau Aimée, 10 ans, leur fille, Deneau Armandine, 8 ans, leur fille, Deneau Charlotte, 4 ans, leur fille, Deneau Armans, 13 mois, leur fils, Boulay Joseph Auguste, 51 ans, mécanicien, Guérin Julien 29 ans, charretier, Perrault Albertine (?) 29 ans, sa femme, Guérin Maurice, 4 ans, leur fils, Esnault Zéphir, 31 ans, chauffeur, Torcheux Florentine, 22 ans, sa femme, Esnault Georgette, 6 mois, leur fille, Arguillier Louis, 66 ans, chauffeur, Pinsot Désirée, 58 ans, gouvernante.

Recensement de 1896

A la Folie-Bouvet, une maison, demeurent :

-Michard, charretier, 38 ans, Levassort Angèle, 38 ans, sa femme, Michard René, 11 ans, leur fils, Michard Armandine, 8 ans, leur fille.

Recensement de 1901

A la Folie-Bouvet (2 maisons), demeurent :

Dans la première maison : Luce Léon, 38 ans, cultivateur, Guérin Angèle, 31 ans, sa femme, Luce Isabelle, 11 ans, sa fille, Luce Henri, 6 ans, son fils, Blondeau Désiré, 43 ans, beau-frère, ouvrier agricole.

Dans la seconde maison : Feray Achille, 44 ans, domestique, Drouilleaux Octavie, 40 ans, sa femme, Feray Abraham, 1 an, leur fils, Feray Cyr, 7 ans, leur fils, Feray Cécile, 4 ans, leur fille

Recensement de 1906

A la Folie-Bouvet, une maison, demeurent :

-Luce Léon, né en 1863, cultivateur, Guérin Angèle, née en 1870, sa femme, Luce Isabelle, née en 1890, sa fille, Luce Henry, née en 1894, son fils, Goulier Léonie, née en 1845, domestique, Colombagny Marie, née en 1900, parente de la domestique.

Recensements de 1911, 1921, 1926, 1931 et 1937 : aucun habitant n'est recensé à la Folie.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

(AD 28= Archives départementales d'Eure et Loir)

	Pages
1- La Folie: vue d'ensemble de la tuilerie- briqueterie en 1881 (collection privée)	1/36
2- Gasville-Oisème, vue d'ensemble: cadastre napoléonien de 1808 (source: AD 28)	5
3- La section G, dite de la Folie: cadastre napoléonien de 1808 (source: AD 28)	6
4- L'implantation de la tuilerie briqueterie de la Folie: extrait du cadastre de 1808 (source: AD 28)	6
5- Reproduction d'un tableau d'Alexandre Ségé (site Delcampe)	8
6- Maurice Maunoury (http://fr.wikipedia.org source: Bibliothèque Nationale de France, domaine public)	10
7- Maurice Bourgès-Maunoury (www.portalestoria.net)	11
8- Jérôme Pétion (source: Musée des Beaux-Arts de Chartres)	11
9- Le moulin de Longsault à Lèves (site Delcampe)	14
10- Le moulin Bellangé à Saint Prest (site Delcampe)	14
11- Denis Augustin Isambert (collection privée)	15
12- Le château de Ternay (lala60s.blogspot.com)	15
13- François André Isambert (collection privée)	16
14- François André Isambert, caricature d'Honoré Daumier (collection privée)	16
15- Claude François Chauveau-Lagarde	16
16- L'abolition de l'esclavage, bas-relief de Félix Chabaud	17
17- Emile Isambert (collection privée)	17
18- Thomas Philippe Edmé Foucher (source: référence bibliographique 16 p 40)	18
19- Gustave Lhopiteau (http://fr.wikipedia.org , source: "Le Monde moderne", décembre 1898, auteur: Maurice Dulac, domaine public)	20
20- Narcisse Anténor Leloup (collection privée)	21
21- Euphrasie Rosalie Rabourdin (collection privée)	21
22- Divers motifs de carrelage de l'église de Gommerville (collection privée)	22
23- Historique architectural de l'église de Gommerville (collection privée)	22
24- Jean-François Delaître (source: Archives de l'Assemblée nationale.)	23
25- Arrêté préfectoral d'Eure et Loir de 1843 (source: AD 28)	24
26- Ernest de Grouchy (source: Archives de l'Assemblée nationale)	24
27- Louis Auguste Isambert (collection privée)	25
28- Plan de l'incendie du 18 mai 1852 dans les fermes Rabourdin à Nogent le Phaye (sourceAD 28)	26
29- Charles Guillaume Leloup (collection privée)	27
30- Affiche publicitaire: Engrais (collection privée)	28
31- "le Bon Pasteur" caricature du <i>Charivari</i> du 27 avril 1882 (source: gallica.bnf.fr)	29
32- Monument Pasteur à Chartres (collection privée)	29
33- Le professeur Adrien Proust (wikipédia)	29
34- Affiche publicitaire: Tuiles et briques (collection privée)	30
35- François André Isambert: buste en terre cuite (collection privée)	30
36- Plan des Grandes Tuileries et Briqueteries mécaniques de la Folie Bouvet (collection privée)	29
37- Diplôme d'attribution de la médaille d'argent à l'Exposition Universelle de 1889	33
38- Le château de Fains la Folie (collection privée)	33
39- Photographie aérienne de l'emplacement actuel de la Folie (collection privée)	34
40- Sur la toiture du château de Fains, acrotères fabriqués à la Folie (collection privée)	35
41- Vases de terre cuite au château de Fains (collection privée)	36
42- Vase de terre cuite ornementé (collection privée)	37

RÈGLEMENTATIONS CONCERNANT L'UTILISATION DES ILLUSTRATIONS

Les reproductions du présent bulletin se subdivisent en 2 parties égales:

- celles émanant des adhérents: 21 reproductions sur 42 mises gracieusement à disposition par les adhérents
- celles émanant de divers organismes: 21 reproductions sur 42 qui se répartissent comme suit:

Archives département. d'Eure et Loir	Assemblée nationale	Chambre des notaires de Paris	Delcampe	Gallica	Musée des Beaux Arts Chartres	SAEL	wikipédia	Divers	Total
5	2	1	3	1	2	1	3	3	21

Deux lois encadrent les copies et reproductions

- la loi 57-298 sur la propriété littéraire et artistique du 11 mars 1957 qui régleme les copies et reproductions. Elle est consultable sur Internet, (version consolidée du 3 juillet 1992) et contient 82 articles tous modifiés occupant 14 pages
- la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (Version consolidée au 19 mai 2011), 9 pages

Devant la complexité de cette législation pour des non professionnels de l'édition, nous nous sommes mis en relation avec:

- le **Service de la Bibliothèque et des Archives de l'Assemblée nationale**, qui par convention en date du 12 octobre 2012, nous a expressément autorisé à utiliser les clichés des portraits de **Jean-François Delaître** (n°21 ci-dessus, page 38) et **d'Ernest de Grouchy** (n°23 ci-dessus, page 38)
- la **Société Archéologique d'Eure et Loir** qui nous a autorisé à reproduire le texte inclus page 22.
- **Gallica**, pour la reproduction de la **caricature de Louis Pasteur**, dans le Charivari du 27 avril 1882

Nous n'avons pas reçu de réponse individualisée mais la réponse générale suivante,
"Conditions d'utilisation des contenus de Gallica

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source"

Par ailleurs, trois reproductions provenant du Site **Wikipédia**, nous nous sommes assurés qu'elles étaient bien dans le domaine public, comme l'indique le texte qui les accompagne:

- **Gustave Lhopiteau**: "*Ceci est une reproduction photographique fidèle d'une œuvre d'art originale en deux dimensions. L'œuvre d'art elle-même est dans le domaine public car son copyright a expiré. Ceci est valable dans les pays où le copyright a une durée de vie de 100 ans au moins après la mort de l'auteur.*"

- **Maurice Maunoury**: "*Cette image de la Bibliothèque nationale de France (BNF) est une reproduction par un scanner d'une œuvre bidimensionnelle tombée dans le domaine public ({{PD-scan}}). Pour cette raison, elle est considérée comme une œuvre du domaine public. Cette image peut être consultée sur le site Gallica"*

- **Adrien Proust**: "*Cette image est dans le domaine public car son copyright a expiré. Ceci est valable dans les pays où le copyright a une durée de vie de 100 ans ou moins après la mort de l'auteur"*

Par analogie avec ces consultations et informations, il nous a semblé qu'à part trois cas particuliers, examinés ci-dessous, les autres reproductions utilisées dans le présent Bulletin étaient dans le domaine public du fait que les images reproduites dataient toutes de plus de cent ans et que leurs auteurs étaient décédés depuis plus de cent ans également.

Cependant, pour en avoir la certitude, nous avons sollicité un avis de Madame la Directrice des Archives d'Eure et Loir, de Madame le Conservateur du Musée des Beaux Arts de Chartres et de la Chambre des Notaires de Paris

Les trois cas particuliers, visés ci-dessus, sont ceux de la réutilisation:

- du portrait de Maurice Bougès -Maunoury
- de la photo du château de Ternay
- de la photo de l'abolition de l'esclavage, bas relief ornant le monument funéraire de FA Isambert

En effet, nous n'avons pu contacter les auteurs de ces photos, faute de savoir où nous adresser. Tout au moins avons-nous indiqué les références accompagnant ces images sur Internet. Comme il s'agit d'une réutilisation non commerciale, nous avons pensé que nous pouvions nous permettre de reproduire les deux documents précités et nous présentons d'avance toutes nos excuses aux auteurs pour la liberté que nous avons ainsi prise.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

(AD 28= Archives départementales d'Eure et Loir)

	Pages
1- Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes Le loup de Gasville, Adolphe Lecocq	4
2- Toponymie : enfer, folie, forge, Marcel Couturier, Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, n°40, 1 ^{er} trimestre 1994	5
3- Cadastre Gasville Oisème, section D dite de la Folie, AD 28	6
4- Nouveau Larousse Illustré, non daté, publié sous la direction de Claude Augé	7
5- Une histoire de la Beauce, Michel Aubouin, tome 2, CLD 1995	8
6- La Bergerie nationale de Rambouillet. Histoire du mérinos et d'une école. Tome 1, 1786-1986. Association des Anciens Elèves, 1986	8
7- Armorial chartrain, Gaudefroy Penelle, Chanoine Métais, du Temple de Rougemont Chartres, Chanoine Métais éditeur, 1909. Réimpression 1973 Introduction à la réimpression de 1973 par Jacques Lacour	9
8- Bulletin AFMA n°5 de mai 2007, Bibliographie sur les collectionneurs Marcille, p36	11
9- Bulletin AFMA n°6 de janvier 2011	11/18
10- Références des actes notariés conservés aux Archives départementales, 28	12/13
11- François André Isambert (1792-1857), Biographie. Société Généalogique d'Eure et Loir, 2009. 207 pages	14
12- Bulletin AFMA n°7 de juin 2011, p 20-21	14
13- http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=90943x13x15&do=livre	18
14- http://books.googlefr/books?id=4QdbAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=isambert&hl	18
15- http://archive.org/details/anciecoll00htel	18
16- Etudes et notaires parisiens en 1803, Philippe Berthollet, Association des notaires du Châtelet, 2004, p 283-286	19
17- Les fermiers de l'Île de France 15 ^{ème} -18 ^{ème} siècle, Jean-Marc Moriceau, Fayard 1998 p 703 et suivantes	19
18- Le Service de Santé aux Armées pendant la première Guerre Mondiale, Alain Larcan et Jean-Jacques Ferrandis, LBM, 2008;	22
19- Incendies et incendiaires en Eure et Loir au 19 ^{ème} siècle Jean-Claude Farcy, Revue d'histoire du 19 ^{ème} siècle n°12, 1996, p17-29	23
20- Au cœur de la Beauce, enquête sur un paysan sans histoire Alain Denizet, Centrelivres, 2007, p 181	23
21- Bulletins AFMA n°8, p 10 et 9, p 20 de janvier 2012	24
22- Le Folklore de la Beauce, la maison tirée du sol, volume 6 Ch. Marcel-Robillard	25
23- Annuaire administratif, statistique et commercial du département pour 1882	25
24- Dossier Cour d'assises 1857, 4 ^{ème} session, AD 28	26
25- Les Paysans beaucerons au 19 ^{ème} siècle, Jean-Claude Farcy, SAEL 1989, tome 1 p 410	26
26- Les Rabourdin, fiches généalogiques complètes, table des conjoints 1982. Ouvrage collectif, numérisation Claude Rabourdin, juin 2011	27
27- Sours. Petits récits et grande histoire Les amis de la bibliothèque de Sours, 2007	28
28- Proust et les autres, Christian Péchenard, La Table Ronde 1999, p393	29
29- L'histoire de nos ancêtres, François Côme, chez l'auteur, octobre 2004, p 43	29
30- Journal de Chartres, 17, 21 et 24 juillet 1881. AD 28	29
31- AD 28 cote 2 E 51 1320	30
32- Bail Fouré-Chappart. AD 28 cote 2 E 51 1208	30
33- Etude de Maître Besnard. AD 28, cote 2 E 51 1276	30
34- Matrice cadastrale, propriétés bâties. AD 28, cote 3 P 1353 case 251	31/34
35- Etude de Maître Besnard. AD 28, cote 2 E 51 1321	32
36- Matrice cadastrale, propriétés non bâties. AD 28, cote 3 P 1355 folio 515	34

INDEX DES NOMS DE PERSONNES PHYSIQUES

(non compris les noms apparaissant dans les recensements, page 30 à 33)

- AFFORTY famille, 19
AFFORTY Eugénie, 19
ANDRÉ Marie Suzanne, 11
AUBOUIN Michel, 25, 40
AUGÉ Claude, 40
BABEUR Hélène, 23
BARY Aimé Hippolyte, 13
BAUBION Jacques, 26
BENOIST frères, 8
BERTHOLLET Philippe, 40
BESNARD Anne Marie, 28
BESNARD Gilles, 18
BESNARD Gustave, 12,28,31,32, 40
BESNARD Thérèse, 28
BÉTHOUARD Alfred Auguste François, 25
BOUJU Emilie Félicité, 28, 30, 33
BOURGEOIS Charles Germain père, 8
BOURGEOIS Charles Germain fils, 8
BOURGEOIS famille, 8
BOURGEOIS Pierre Augustin, 26
BOURGEOIS Rémy Parfait, 26
BOURGEOIS de JESSAINT Adrien, 24
BOURGÈS Georges, 11
BOURGÈS-MAUNOURY Maurice, 11, 39
BOUTET Daniel, 25, 28, 29
BOUTROUE Léon, 35
BOUVET famille, 9, 10
BOUVET Etienne, 10
BOUVET Jean, 10
BOUVET Jean Tite Eloy, 10, 20
BOUVET Louise Catherine, 10
BOUVET Louise Geneviève, 10
BOUVET Mathurin, 10
BOUVET Nicolas, sieur de Frontigny, 9, 10
BOUVET Nicolas sieur de Meslay, 9, 10
BOUVET, Pierre Etienne Nicolas, 10
BOUVET de BRONVILLE Anne Renée, 9
BOUVET de BRONVILLE Antoine Jean Thérèse, 10
BOUVET de BRONVILLE Benjamin, 9, 10, 11
BOUVET de BRONVILLE Edme Guy, 10
BOUVET de BRONVILLE Etienne François, 11
BOUVET de BRONVILLE Jean-Baptiste, 9, 10
BOUVET de BRONVILLE JB François, 9
BOUVET de BRONVILLE Louise Elizabeth, 9
BOUVET de BRONVILLE Nicolas, 9
BOUVET de BRONVILLE Nicolas Georges, 9
BOUVET de BRONVILLE Ursule Louise Française, 10, 16, 18
BOUVET de BRONVILLE famille, 9
BOUVET de CHARVILLE Geneviève, 9
BOUVET de MARCILLY Marie Anne, 9
BOUVET de MARIZY Etienne François, 10
BRAULT Alexandre, 25
BROUSSIÈRE Philippe, 22
BRUNEAU-LEROUX Martine, 22
BUNEL Colette, 18
CHABAUD Louis -Félix, 17
CHANTOISEAU Marie Madeleine Clotilde, 22
CHAPART, CHAPPART, 25, 40
CHASLES Adelphe, 10, 13, 16, 17, 20, 23
CHASLES Michel, 13, 23
CHASLES Pierre Jacques François, 13, 27
CHAUDÉ Marie Anne, 27
CHAUVEAU-LAGARDE Claude François, 16
CHÉDEVILLE GANGNOLLE Charles, 34
CHEVALIER Marie Michelle, 22
CHEVALIER Michel, 22
CINTRACT Jean-François, 18
CINTRAT François Désiré, 26
CLINARD Jeanne Philibert, 13
CLINARD Marie Anne, 14
CÔME Catherine, 13
CÔME François, 40
COUDIERE famille, 20
COUDRAY Alphonse, 20
COURTOIS Adèle Sophie, 20
COUTEAU Daniel, 2
COUTURIER Madame, 22
COUTURIER Marcel, 5, 40
DAUMIER Honoré, 17
DELAÎTRE Jean François, 23, 39
DENIZET Alain, 40
DENIZET Marguerite, 13
DOUBLET Marie, 13, 15, 20, 27, 28
DOUBLET Mathurine, 14
DOUBLET Pierre, 13
DOUBLET Pierre François, 13
DRAMARD Anselme, 27
DUCHESNE Claire Marie, 13
DUCHESNE Florent Auguste, 13
DUCHEZEAU Odile, 2
DUPRÉ Jean-Baptiste, 2,
FARCY Jean-Claude, 40
FERRANDIS Jean-Jacques, 40
FICHOT Angélique, 20
FICHOT Antoinette, 20
FOUCHER Thomas Philippe Edmé, 12, 18, 19
FOURÉ, 25, 40
GAUDEFFROY PENELLE, 40
GAUTRON Toussaint Jérôme, 26
GEORGEON famille, 11, 27
GEORGEON Geneviève, 13
GEORGEON Jacques Antoine, 11
GEORGEON Louis Antoine, 11
GEORGEON Marie Rosalie, 11
GEORGEON Marie Thérèse, 10
GIBERT Claude Louis, 18
GIBERT Félix Léopold, 18
GIBERT Guillaume Toussaint, 18
GIBERT Sophie, 18
GRESLAND Marie Louise Anne Angélique, 27
de GROUCHY Ernest, 24, 25, 39
GUILLOTIN SAINTE MARIE Julien, 11, 16, 18
GUITRY Sacha, 15
GUIZOT François, 16
HESMIVY d'AURIBEAU, 20
HOUDOIRE Marie Cécile, 11
IMBAULT Anne-Marie, 2, 22
IMBAULT Michel, 2, 22
ISAMBERT Antoinette, 20
ISAMBERT Baptiste Anthénor, 17
ISAMBERT Caroline, 20
ISAMBERT Denis Augustin, 14, 15
ISAMBERT Emile (1827-1876), 17
ISAMBERT Emile, 13
ISAMBERT François-André, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 30, 40
ISAMBERT Henri, 28
ISAMBERT Jean-Louis, 25
ISAMBERT Louis (1762-1840), 4, 8, 12, 13, 15, 18, 19, 20
ISAMBERT Louis (1846-1929), 28, 33
ISAMBERT Louis Auguste, 25, 28, 33
ISAMBERT Louis Désiré, 12, 14, 15, 20, 21, 28, 30
ISAMBERT Lubin 8, 9, 12, 14, 15, 20, 21, 26
ISAMBERT Lucrèce Virginie, 12, 14, 28, 30
ISAMBERT Marie Catherine Geneviève, 13, 23
ISAMBERT Marie Thérèse, 13, 20
ISAMBERT Marie-Thérèse Justine, 15
ISAMBERT Pauline Elisa, 33
ISAMBERT Rose Angélique, 13, 20
ISAMBERT Sébastien x Mathurine Doublet, 13
ISAMBERT Sébastien x Marie Lecomte xx Radegonde Rothier, 13
ISAMBERT Toussaint François, 13, 15, 20, 27, 28
JOANNE Adolphe, 17

JUMEAU Ferdinand Narcisse, 20
 JUMEAU Jean-Pierre, 20
 JUTEAU Anne, 10
 JUTEAU Ermine, 10, 11
 JUTEAU Marie Zoé, 10, 11
 KHEDIVE ISMAEL, 18
 LACOUR Jacques, 40
 LAMBERT Damienne, 10
 LAMBERT Françoise, 11
 LAMBERT Jean, 10
 LANGLOIS Catherine Louise, 10
 LANGRENÉ Bruno, 13, 22
 LANGRENÉ Marie-Pierre, 22
 LARCAN Alain, 40
 LECOCQ Adolphe, 4, 40
 LECOMTE Marie, 14
 LEFEBVRE Marie Thérèse Adélaïde, 20
 LEFÈVRE Eugène, 26
 LEGRAND François, 29
 LELONG Emile, 25,
 LELONG Victor, 25
 LELOUP André Athanase, 14, 20
 LELOUP Charles Guillaume, 20, 27
 LELOUP Jean-Charles, 2, 4, 17
 LELOUP Jean Mathurin, 13, 20
 LELOUP Narcisse Anténor, 8, 11, 12, 14, 20, 21, 22, 26, 27
 LENORMAND Laurent, 18
 LE PLAY Albert, 22
 LE PLAY Cordélia, 22
 LE PLAY Frédéric, 22
 LE ROY Marie Catherine, 13, 14
 LE TARTRE Cécile Victoire, 20
 LE TARTRE Rémy, 20
 LE TELLIER François, 11
 LE TELLIER Louis, 11
 LE TELLIER Louise Suzanne Augustine Chantal, 11
 LE TELLIER Marie Elizabeth, 11
 LEVASSOR, notaire, 13, 21
 LEVASSORT Angèle, 33
 LHOPITEAU Charles Félix, 20
 LHOPITEAU Gustave, 20, 39
 LHOPITEAU Louis Charles, 20
 LOUIS PHILIPPE 1^{er}, 16, 25
 LUCE Léon, 34
 MAISONS, 29
 MARCEL-ROBILLARD Ch, 40
 MARCILLE apparentés, 25
 MARCILLE Antoine, 13
 MARCILLE Camille, 6, 11, 17
 MARCILLE collectionneurs, 11, 27
 MARCILLE Daniel, 2
 MARCILLE François Martial, 11, 16
 MARCILLE Henry, 14
 MARCILLE Jean Jacques, 13, 27
 MARCILLE Jean-Pierre, 2, 4, 13, 22
 MARCILLE Marie, 13
 MARCILLE Maurice, 22
 MARCILLE Nicole, 2, 22
 MARCILLE Pierre, 14
 MARIETTE Catherine, 10
 MAUNOURY Denis, 10
 MAUNOURY Geneviève, 11
 MAUNOURY Hippolyte Désiré, 10
 MAUNOURY Jacques, 10
 MAUNOURY Jacques Hippolyte "Pol", 10
 MAUNOURY Jules, 28
 MAUNOURY Maurice, 11, 39
 MENANT Etienne Auguste, 26, 27
 METAIS Chanoine, 40
 MICHARD Alfred, 33
 MICHAU Marie, 27
 MICHAUX Ursule Françoise, 10
 MINARD Emile Augustin, 20
 MINARD, Jean Nicolas, 13, 20
 MINARD Pierre Augustin Bernardin, 20
 MONACO famille de, 18
 MONTOIS Félix, 25
 MORDRET Alexandre, 2, 33
 MOREAU Louis, 26, 27
 MORICEAU Jean-Marc, 19, 40
 MULLARD Jean, 10
 MULLARD Marie, 10
 MURAT Prince, 17
 NAPOLEON III 25
 NADAR 29
 NATTIER Jean-Marc, 17
 NICOLARDOT Denise, 2, 3, 18
 NICOLARDOT Marie-Therese, 18
 PARAGOT Sidonie Luce, 27
 PASTEUR Louis, 14, 28, 29
 PECHENARD Christian, 40
 PELARD Jean Nicolas, 13, 14
 PELARD Marie Julie Pélagie, 20
 PERIER Louis, 9
 PETION Jérôme, 10, 11
 PICHARD Joseph, 28
 POINCARÉ Raymond, 11
 POMPADOUR marquise de, 17
 POSTOLLE Louise, 9
 PROUST Adrien, 17, 29
 PROUST Marcel, 29
 RABOURDIN Albert, 12, 13, 20, 27, 28, 30, 31, 32, 33
 RABOURDIN Anne, 27
 RABOURDIN Catherine, 14
 RABOURDIN Charles (1682-1754), 27
 RABOURDIN Charles (1716-1791), 27
 RABOURDIN Charles (1782-1855), 26
 RABOURDIN Claude, 40
 RABOURDIN Désiré Stanislas, 12, 14, 20, 28
 RABOURDIN Dominique, 15
 RABOURDIN Euphrasie Rosalie, 11, 27
 RABOURDIN fermes, 7, 26
 RABOURDIN Guillaume, 11
 RABOURDIN Jean-Baptiste, 27
 RABOURDIN Louise Euphrasie, 11, 26, 27
 RABOURDIN Marie, 13, 27
 RABOURDIN Monique, 18
 RABOURDIN Paul, 28, 29
 RABOURDIN Philippe Guillaume, 11, 23, 24, 26, 27
 RAIMBERT Félix, 12
 RAIMBERT Henry François, 10
 RAIMBERT Marc Louis François, 10
 REGNAULT de BEAUCARON Patrick, 17
 de REVIERS de MAUNY Michel, 23
 de REVIERS de MAUNY Marie-Thérèse, 23
 ROTHIER Radegonde, 13
 ROUSSILLE aîné, 25
 SAUTON Rose Félicité, 13
 SAUTON Thomas, 13
 SÉGÉ Alexandre, 8
 SEILLÈRE (barons), 18
 du TEMPLE de ROUGEMONT, 40
 THIBIERGE François, 2
 THIROUIN, descendant, 28
 THIROUIN Louis Emile, 25
 VALLET de VILLENEUVE Léonce Henri, 23
 VASSARD Matthieu, 12, 20, 21
 VILLARD Lucette, 22
 VOYET famille, 32
 VOYET Louis Albert, 32, 33
 WALRAET Jean, 2

INDEX DES NOMS D'INSTITUTIONS ET DE PERSONNES MORALES

ACADEMIE DE MEDECINE, 17, 22
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE SOURS, 40
ANNUAIRE D'EURE ET LOIR 20, 28
ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'EURE ET LOIR, 8, 39, 40
ASSEMBLEE CONSTITUANTE DE 1848, 17
ASSEMBLEE NATIONALE, 39
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES, 40
ASSOCIATION DES NOTAIRES DU CHATELET, 40
BERGERIE ROYALE DE RAMBOUILLET, 8
BERGERIE DEPARTEMENTALE, 23
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, 39
BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MARCILLE ET ALLIEES, 40
CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS, 19
COMICE AGRICOLE DE CHARTRES, 25
COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE, 14, 26
CONSEIL D'ETAT 17
CONSEIL DU ROI, 17
CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR, 17, 28
COUR D'APPEL DE LA MARTINIQUE, 17
COUR DE CASSATION, 17
EXPOSITIONS UNIVERSELLES, 22, 33
GALLICA, 39
JOURNAL DE CHARTRES, 16
LYCEE IMPERIAL, 23
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 28, 29
MUSEE DES BEAUX ARTS DE CHARTRES, 7, 11, 17, 39
SOCIETE ARCHEOLOGIQUE D'EURE ET LOIR, 22
SOCIETE GENEALOGIQUE D'EURE ET LOIR, 8, 17
SOCIETE FRANCAISE POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, 17
WIKIPEDIA, 39

INDEX DES NOMS DE LIEUX

ABLIS, 14
AMIENS, 9
ARCHEVILLIERS, 21
ARTENAY, 29
AUNAY SOUS AUNEAU, 8, 14, 17, 18
BAILLEAU LE PIN, 23
BARJOUVILLE, 29
BEUCAIRE, 10
BELLANGÉ moulin, 15
BIÈVRES, 7
BLOIS, 9
BRÉEZ, 26
BRION, 26
BRONVILLE, 9
CHAMPS ÉLYSÉES, 22
CHAMPSERU, 6, 11, 14, 15, 18, 21, 31
CHARTRES, 6, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34
CHÂTEAUDUN, 11
CHERVILLE, 25
COLTAINVILLE, 21, 26
DADONVILLE, 22
DELALEU, ferme, 26
DOULLENS, 9
DREUX, 25
ECROSNES, 9
EURE ET LOIR, 5, 10, 11, 14, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 33
FAINS LA FOLIE, 33
FAVREUSE, 7
FLORENCE, 18
FONTENAY LE FLEURY, 16
FRANCOURVILLE, 14
FRONTIGNY, 10
FRUNCÉ, 16
GAMBAIS, 9
GASVILLE, 7, 10, 11, 14, 18, 25, 26, 31, 32, 34
GASVILLE-OISÈME, 4, 26, 31, 34
GOMMENVILLE, 22
GROS COIN ferme, 16
HERBLAY, ferme, 29
ILE DE FRANCE, 9
LA FOLIE (MAINTENON), ferme, 25
LE GAULT SAINT DENIS, 9
LE GOULET, château, 6, 11
LE PERRAY EN YVELINES, 8
LES BRÉVIAIRES, 9
LÈVES, 15, 18
LOINVILLE, ferme, 14, 15, 21
LOIRET, 10, 24, 25
LONGSAULT moulin, 15, 18
LOZÈRE, 7
LUÇON, 9, 20
MAINTENON, 25
MARTINIQUE, 17
MÉROUVILLE, 11
MESLAY LE GRENET, 9
MORANCEZ, 14
NIEVRE, 10
NOGENT LE PHAYE, 6, 7, 18, 26, 27, 31, 34
NOUVELLE CALÉDONIE, 30
OINVILLE SOUS AUNEAU, 25
OISE, 17
OISEME, 6, 11
ORLÉANS, 7, 10
OYSONVILLE, 14
OUARVILLE, 10
PALAISEAU, 7
PARIS, 7, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 31, 33, 34
PITHIVIERS, 22
PONTGOUIN, 14
POUILLY LE FORT, 29
RAMBOUILLET, 8
ROME, 18
SACLAY, 7
SAINT GERMAIN LA GÂTINE, 29
SAINT LÉGER DES AUBÉES, 10, 11
SAINT MAGNE DE CASTILLON, 11
SAINT PREST, 15
SALLERTAIN, 9
SANCHEVILLE, 32
SERMAISE (91), 11
SOLVINS château, 22
SOULAIRES, 25, 26
SOURS, 15, 25, 28, 29
SUEZ canal, 18
TERNAY château, 16
TILLAY LE PENEUX, 28
TURIN, 18
UMPEAU, 26
VARZY, 10
VENDÉE, 17, 19
VERSAILLES, château, 18
VERT SAINT DENIS 29
VIENNE, 18
VILLEAU, 25
VILLIERS LE BOIS, 26
VITRAY, 26
YEVRE LE CHATEL, 32
YVELINES, 7, 9

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MARCILLE & ALLIÉES

N°12

Mars 2013

SOMMAIRE

Page 3	Avant-propos
Page 4	Histoire d'un domaine disparu: le domaine de la Folie à la fin du 18^{ème} et au 19^{ème} siècle à Gasville-Oisème (E et L)
Page 5	Introduction: Contextes toponymique, géographique, géologique et économique
Page 9	1- La Folie au 18^{ème} siècle, propriété de la famille Bouvet de Bronville
Page 12	2- 1803 à 1885 La Folie, propriété de la famille Isambert
	2-1 Les propriétaires et exploitants successifs du domaine de la Folie
	2-2 1803-1850: exploitation par MM Isambert, père et fils
Page 21	2-3 1850-1861: Narcisse Anténor Leloup, successeur de Lubin Isambert
Page 28	2-4 Donation partage par M. et Mme Rabourdin à leurs deux fils
	1861-1885: Albert Rabourdin, nouvel exploitant
Page 32	3- 1885-1898: la famille Voyet, nouveau propriétaire
Page 34	4- La Folie après 1898
Page 35	Evolution de la population occupant le domaine
Page 38	Table des illustrations
Page 39	Réglementations concernant l'utilisation des illustrations
Page 40	Bibliographie sommaire
Page 41	Index des noms de personnes physiques
Page 43	Index des noms d'institutions et de personnes morales
	Index des noms de lieux
Page 44	Table des matières

Si vous ne conservez pas ce bulletin, non plus que les précédents, ne les jetez pas, redonnez-les nous, nous en ferons profiter de nouveaux adhérents.

CE BULLETIN EST À DIFFUSION ASSOCIATIVE ET LA DIFFUSION- DE SA TOTALITÉ OU D'EXTRAITS- SUR INTERNET OU AUTRES MÉDIAS EST STRICTEMENT INTERDITE SANS AUTORISATION EXPRESSE. TOUT CONTREVENANT QUI ENFREINDRAIT CETTE INTERDICTION PRENDRAIT L'ENTIÈRE RESPONSABILITE PÉCUNIAIRE DES RECOURS, PROCÉDURES, PÉNALITÉS, DOMMAGES ET INTÉRÊTS...QUI POURRAIENT RÉSULTER DE LADITE DIFFUSION